This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

The text on this page is estimated to be only 35.00% accurate

wr

LE SYSTEME COLONIAL DEVOILE. Par le baron DE VASTEY. Le voila done connu ce secret plein dhorreur : Le Systeme Colonial, c'est la Domination des Blancs , c'est le Massacre ou |'Esclavage des Noirs. AU CAP-HENRY, Cuez P. ROUX,IMPRIMEUR DU ROL QOcTOBRE 1814, L’AN 11°" £ te aon,

AU ROT, SIRE, Recevez [Thommage que pai Lhonneur dof? frira VOTRE MAJESTE; ¢’est le fruit du ~ plus pur élan d une dme vraiment haytienne ; . le désir ar ‘dent Be contribuer au bonheur de 21€S Remiahles: Wétre utile & mes Compatriotes et de mériter les suffragesde VOTRE MAJES TE, m one engages a publier: cet Ouwvrage. Heureux si j ai a tteint le but que ye me suis proposé ! SIRE » permettez-moi de le dire, 7 OTRE. MASE STE est le seul Souverain , le seul Prince noir, enfin le seul homme de notre couleur, gui puisse élever sa voix efficacement , pour se faire entendre et plaider auprés des Souverains de [Europe et ay Tribunal des Nations , la cause de nos Freéres opprimés, Destine, parla Divine Providence , —

& porter la derniére main «& Ta régéncration du Peuple haytien eta le faire asseoir aw rang ales Peuples indépendans ; : un des premiers Fondateur de la liberté, le plus noble et le plus ardent défenseur des droits de [homme , ¢ "est VOTRE MATES Th, vin des: premiers , parmi les Héros haytiens, qui a porté la hache sur UArbre antique de (Lisclavage et du Deipotisme ‘colonial , apres, avoir concouris puissamment a le renverser , est VOTRE MATES Th gui'en a extirpé les derniéres racines ; c'est Elle qui a imprimé’dans nos dm-« cette énergie , cette noble audace qui ‘nous animent ; est VOTRE MAJESTE gui ma inspiré ce travail, daignez en agréer Thommage. | Je suis avec le plus profond respect , f DE VOTRE MAJETE, Le trés~humble, trés- obéissant , trés-fidele serviteur et sujet , Le baron DE VASTEY. 5 t

~ INTRODUCTION. _— _~————EEO OO 00-9 — dy Es grands événemens qui viennent de -se passer en Europe , la paix signée par les Puissances , un nouvel ordre de chuses, un systeme réparateur , qui tend a resserrer ‘les liens qa doivent unir tous les peuples, tout nous annonce des résultats qui vont changer la face du monde et operer, nous |l’espérons, une révolution salutaire _ dans une grande partie du genre humain. Parmi les Puissances victorieuses de l'Europe , le magnanime empereur Alexandre, par son humanité , ses pensées libérales, sa modeération , sa eénérosité , se fait particuliérement remarquer; environné de fa gloire, au sein de ses conquétes, il brille d’un éclat que rien n’a égalé et que les événemens humains ne pourront jamais ternir. La grande et magnanime Nation britannique , ‘parvenue au plus haut période de gloire qn’aucun peuple de la terre ait pu atteindre , exerce une heureuse influence sur le congrés européen par la sagesse de son gouvernement, les Jumieres de ses conseils et la bravoure de ses flottes et de ses armées, t

O thoitent inowi ! ' O révolution inattendue ! Phamanité triomphe et la régénération d’une grande partie du genre humainse prépare ; depuis Yorigine du monde, pour la premiere fois nous voyons agiter dans le congrés européen , la grande et importante question d’abolir a jamais fa Traite des Esclaves , pour la premiére fois la plupaet des Sorverains de l'Europe jettent un regard, libérateur sur les peuples de l'Afrique, en proscrivant ce trafic abominable et inhumain! Une seule puissance , qui pourrait le croiré ? La France insiste 4 conserver ce bonteux trafic pour cing ans; les francais naguéres démocrates, phijantropes, propagateurs de la libexté et de l'égalité, défenseurs ardens des droits de Phomme , aujourhui acharnés sectateurs de la traite, les ennemis , tes persécuteurs du genre humain ; 6 délire ! 6 tnfamie inconcevable ! Noble et géndreuse Angleterre !i] vous appartenatt de cicatriser la plaie la plus affrense , la» plus terrible qui ait jamais affligé Mhumanité ; i! vous appartient maintenant d’ res la régéné-; raion d’une moitié des habitans de ce globe, en portant les fumieres et fa civilisation dans le sein de nos fréres d'Afrique. Rappelez cette partie du mondea la paix et au bonheur; rendez a la morale cia la sociabilite , une immensité de créatures qui

Vij n’attehdent qu’ une heureuse impulsion pour s’élancer dans une-nouvelle carviére de vertu , de jouissance et de félicité : cette oloire sans seconde , ne pouvait, en effet, appaitenir qu’a une Nation grande et éclairée; cette palme de l’immortalité était eéservée, par l Arbitre suptéme de l’univers , a la magnanime Nation britannique el au regue glorieux du Prince Régent ! ! C’est dans des circonstances aussi heureuses pour le peuple haytien , que notre auguste Monarque publie son Manifeste , lequel démontre évi-demment aux Souverains de I’ Murope et a l’an vers entier , les-droits de son peuple , la justice cle sa eause , et justifie la légitimité de notre indépendance au tribunal des Nations. C’est dans des circonstances aussi favorables & Phomme noir, qu’ami de mes semblables, de mon roi et de mon pays, je sens le besoin, la nécessité de dévoiler le barbare Systéme Colonial qui a pesé sur nous pendant des siécles. Heureux si mes faibles écrits peuvent étre utiles 4 mes semblables et contribuer au bonheur de mes compatriotes. . ‘ Le travail que j’entreprends fait ala hate, pour ne pas laisser échapper I’a-propos, manquera cers tainement cet esprit de m¢ihode et de correcs

\, S68 Vii 4 ies. qui fontla beauté de la plupart des ouvragess dailleurs , haytien, élevé sur le sommet des, montagnes au, milieu des. foréts , il n’est pas étonnant si mes écrits fourmillent de fautes de literature ; mon buten écrivant, n’est pas d’aspirer a la ploive d’éire homme de lettres , mais. bien d’étre utile A mes compatriotes , de les éclairer et de dévoiler la vérité aux européens. '

LE SYSTEME. COLONIAL DEVOILE. Destruction des premiers HavTiens. Origine de la Traite. Monstruosité de ce Trafic. & ~ is

ES premiers pas des européens dans le nouvean monde furent signalés par de grands crimes, des massacres , des empires détruits et des nations entiéres rayées du nombre des vivans. Tourmentés par l''ambition des richesses, dominés par la cruelle passion de l'avarice, la soif de |'or a fait commettre tous les crimes ; c'est cette passion infame qui porta les espagnols a faire périr d'une mort ignominieuse les infortunés empereurs du Mexique et du Pérou [1]; c'est elle qui fit expirer sur des bra siers ardens le brave et généreux Guatimozin, digne d'un meilleur sort; c'est elle qui fil attacher aw aa aera - [1] Garcilasso de la Vega, page 108. \

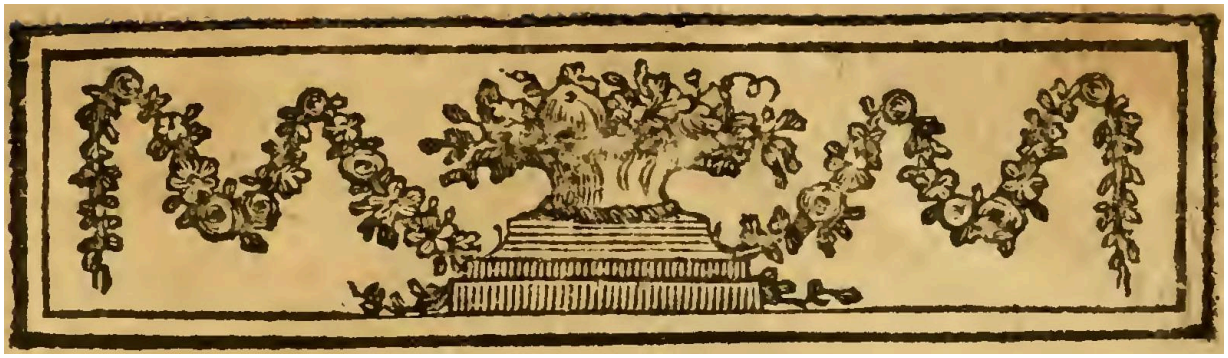

— = } | potean et briler vif le vaillant ca gi: Hatuey[1}3 est elle enfin qui fit exterminer les malheureux '[1] Rien ne peint la soif de lor qui tourmentait leg espagnols et les efforts incroyables qu'ils faisalent pour s'en procurera tout prix, que le conseil donné par Hatuey, un des caciques de Vile de Cuba a ses collegues. Ces seigneurs s'¢tant assemblés pour aviser aux moyens d'enipécher les espagnols , qui semblaient menacer lear ile , de venir les surprendre ; Hatney leur dit -: « Toutes » vos précautions sont mutiles, si, avant toutes choses, « vous ne tachez pas de vous rendre propice le dieu des » espagnols ; je le connais ce dieu le plus puissant de tous; » je sais le moyen de le gagner, et je vais vousl'apprendre, Aussitét il se fait apporter un panier ot dy avat de l'or; et,le montrant aux caciques : « Le voila, dit-il, Je diew » des espagnols, célébrons une fete en son honneur ; if » nous regardera d'an air favorable ». Tous, a l'instant, se mettent a fumer autour du panier , a chanter, a danser , jusqu'a tomber divresse et de fatigue. Le lendemain matin Hacuvey rassemble les caciques ¢ et leur dit : « Jai beaucoup refléchi sur Vaffaire dont je wous ai parlé ; mon esprit nest pas encore tranquille ; et je ne pense pas que nous soyons en streté Landis que le dieu des espagnols sera parmi nous. Partout ou ils le trouvent, ils sy établissent pour te posséder ; il est inutile de le cacher ; us ont un secret merveilleux pourle découvrir. Si vous Paviez avale , ils nous éventreraient pour Vavoir. Je ne sache que le fond de la mer ou ils n'iront pas assurément le chercher ; c'est 14 qu'il faut le mettre 5 quand il ne sera plus parmi nous , ils nous laisseront en repos ; car c'esi uniquement ce qui les atture hors de chez eux. / Le, consei! parait admirable ; les caciques rassemblené tout leur or, vont le jeter 4 la mer, assez loin du rivage, et sen reviernent fort contens ; persuades qu'avec ce précieux métal , ils ont noyés toutes leurs inquiétudes, ™ Malgré cette précaution, Vile de Cuba ayant eté sur» prise par une troupe d'espagnols ,; élasquez , leur chee a gastrult apparemment du caractéred ddativey, le fait brikeg

(3) Endiens et dépeupler l’Amérique ; que dis - jé, est elle qui a anéanti la population originelle de mia terre natale ! Pourquoi chercher ailleurs des exemples de férocité et de destruction. O terre de mon pays ! en est-il une sur le globe qui ait été plusimbibée de sang humain ? Enest-il une ou les malheureux habitans aient éprouvés plus d’infortunes? Partout o0 je porte mes pas, on je fixe mes regards, je vois des débris, des vases, des ustensiles, des figures qui portent dans leurs formes Pempreinte et les traces de l’enfance de l'art ; plus loin dans les lienx écartés et solitaires , dans les cavernes des montagnes inaccessibles , je découvre en frémissant, des squelettes encore tout entier , des ossemens humains épars et blanchis par le temps; en arréiant mes pensées sur ces tristes restes , sur ces débris qui attestent l’existence d'un peuple qui n’est plus, mon cceur s’émeut , ye répands des larmes de compassion et d’atten= drissement' sur le malheureux sort des premiers habitans de cette ile |! Mille souvenirs déchirans viennent assiéger mon coeur ; une foule de réflexions absorbent mes pensées et se succédent rapidement; il existait doncici avant nous des hommes! ils nesont plus; voila leursdéplorables restes? ils ont tl 2 a Se wif, Il était attaché au poteau funeste , lorsqu’un religieux le conjura de nouveau d’embrasser la foi chrétienne , ét de se procurer le bonheur du paradis. V a-t-il des espagzols dans le lieu de délices dont tu me'parles , dit brusquement le cacique ? Il y en a, répondit le missionmaire ; mais il y en a gue de bons. Le meilleur nen vaut rien, reprit Hatuey, et je we veux point aller ou jé puisse craindre den reucowtrer un seud; et it perit au muicu des flammes.

~~ AaRE a5 . été détruits ! Qu’avaieni-ils fait pour éprouver ux ‘aussi funeste sort? I] a Gone passé une race ‘d@bommes exterminateurs ? Ces malheureux n’avaient done point d’armes? [Is ne ponvaient done point se défendre ? A cette pensée , je saisis mes armes, et je rends graces au cield’avoir mis dans nos mains l’instrument de notre délivrance et de notre conservation. O armes précieuses ! sans vous que serait devenu mon pays, mes compatriotes , mes parens, mes amis; dés ce moment, je considérai mes armes comme le plus grand de tous les biens. Fils de la montagne, habitans des foréts, ché- p rissez vos armes, ces clefs précieuses conservatrices de vos droits, ne les abandonnez jamais , transmettez-les 4 vos enfans avee l'amour de la liberté et de ’indépendance, et la haine des tyrans, comme le plus bel héritage que vous puissiez leur léguer. . Cependant mon idée ne pouvant se détourner Sur le tableau des infortunes des premiers haytiens, youvre histoire , et je lis avec intérét le passage suivant : ; » [ile d’Hayti, a apparition des espagnols , était divisée presque toute entiere en cing royaumes ou principautés , absolument indépendantes legs uns des autres. Quelques seigneurs , beaucoup moins puissans que ces grands caciquesy mais qui ne relevaient de personne, s‘élaient partazé le reste. Le premier de ces cing royaumes sappelait Magua, ou royaume de la Plaine ; ik comprenait ce qu’on a depuis appelé Viga-Reéal, qui est une plaine de quatre - vingt lieues de long et de dix dans sa plus grande largeur. Ce canton Aait vousin des fameuses mines de Cibao, dont

(6) | ye parlerai et de ses nombreuses rivieres ; d’apree le récit de Las Casas, témoin occulaire, roulaient lor avec le sable de leur lit. Le souverain faisait sa résidence dans un lieu ou les espagnols ont eu depuis une ville fort céiébre , a la quelle ils avaient donné le nom de la Conception de la Vega. »» Le second royaume était celui de Marien. Le méme auteur assure positivement qu'il était lus grand et plus fertile que le Portugal. ‘Toute ja partie de la céte du nord, ‘depuis le cap SaintNicolas jusqu’a la riviére connue aujourd'hui sous le nom de AMont-Christ , et toute la plaine du Cap- Francais, composaient le domaine de ce cacique; et c’était aa Cap méme qu'il avait établa sa capitale. ; | 9 Le troisiéme portait le nom de Maguana , et c’était le plus puissant de Vile. Peu de temps avant l’arrivée des européens, un caraibe, nommé Caonabo , aventurier, plein de courage, d’esprit, était parvenu a se faire estimer, et bientot a force d’audace et de succes, a se fonder une domination, qui renfermait la riche province de Cibao , et presque tout le cours de la riviere de PArtibonite , la plus grande de T'ile. % Sa résidence ordinaire était au bourg de Maguana , dou le royaume avait tiré son nom. x» Les espagnols en firent une ville qui ne subsiste plus: le quartier ou elle était situde , est ce que les francais appellent en ce moment, la sayanne de San-Ouan. » Leroyaume de Xaragia est le quatriémes e’était le plus peuplé et le plus vaste , puisqu'il eciendait sur toute la cole occidentale de Vile, ek

¢ 6} éur une grande partie de la méridionale. Sa capifale était a peu prés ou se trouve aujourd'hui le bourg du Cut-de-Sac. Des hommes mieux faits que les autres insulaires , une certaine politesse , plus d’aisance dans la vie, plus d’élégance dans le langage , paraissaient distinguer ce grand domaine, et lui avaient concilié une considération foute particuliere. Anacoana, sceur de Behéchio, avait épousé Caonabo. A sa mort, la ca= eique retirée chez son frére, en herita de son royaume ; ce prince n’ayant pu avoir de fils de 6es trente-deux femmes [1]. enrrenee eran et rai es ee SS * [9] Behechio avait une sceur nommée Anacoana, qui, apres la mort de Caonabo , cacique de Maguana, son mari, se retira chez son frere. Anacoana , douée d'un génie Supérieur a son sexe et meme a celui des peuples de Vile de Saint - Domingue’, avait pris pour les espagnols des sentimens d’affection , et elle les inspira a son frére. Celui-ci étant mort sans enfans, vers le commencement du 16° siecle , il laissa le royaume A Anacoana, A la meme époque , Ovando venait d’étre envoyé, par ta Cour d’Espagne , comme gouverneur de lle. Ce comgnandeur avait fit embarquer , pour [Europe , lalcaide Roldan, souleve depuis 1497, et ses principaux complices;_ mais il restait dans le Xaragua des partisans de Roldan, qui, acquérant encore dé l’'audace, parce qu'on les avait epargnés , se crurent tout permis envers Anacoana, dont als parvinrent a aliéner les favorables dispositions. Alors als concurent le projet de l’'accuser auprés d Ovando de eesseins perfides contre les espagnols. Ovando , sans donner une confiance enticre a cette accusation , annonca qu'il allait recevoir le tribut d’Anacoana. Il vinten effet avec 400 hommes d'infanterie et 70 de cavalerie , de Santo - Domingo a la ville de Xaragua, La reine , accompagnée de 400 caciques inférieurs et dun peuple immense , alla au-devant du chef espagnol, quelle \

C7) $s Le cinquiéme, le royaume d’Hyguey, oo» cupait toute la partie orientale de Vile , et avait pour bornes, ala céte.du nord, lariviered Yague , et a celle du sud, le flenve Ozama. 9% Goacanaric, roide Marien, qui, comme je Yai dit, avait établisa demeure quatre lieues plus a l'est, dans le port du Cap-Francais (ayjourd hui Cap - Henry) charmé de tout ce qu'il entendaié dire des étrangers , envoya saluer Vamiral, et fit eonduisit dans son palais, ot elle tui prodiguait chaque jour les marques de dévouement. LE: commandeur l'invita, a son tour, a une Fete a lesa pagrole, pour laquelle il lengagea a réunir toute sa cour, Elle était dans une salle immense , environnée de toute fa noblesse, et la multitude garnissaient toutes les a ‘er ueg et la place ott la fete devait s'exécuter. Les espagno's arris werent ; le commandeur était a la téte de la cavalerie, Lorsque l'infanterie se fut placée , de maniére a étre sire de tous les acrés, la cavalerie mit le sabre 4 Ja main, et 2u signal convenu que fit Ovando, en portantla main sur sa croix de l’ordre d’Aleantara , le massacre commenca 3 les cavaliers entrérent dans la salle , se saisirent d’Anae coana, l’entrainérent , attachérent les caciques 4 des poteaux, et mirent le feu au palais. Anacoana, trainée 2 Santo-Domingo, y fut déclarée conspiratrice , condamnée a etre pendue, et exérutée. Cette exérrable action , suivie pendant six mois du carnage d’un noinbre tmmense dindiens de Xaragua, a trouvé des apologistes dans quelques écrivains espagnols, qui soutiennent qu’Anacoana voulait réellement se sous lever. Mais quel est homme assez atroce pour penser que ce motif, méme vral, pourrait excuser un massacre ot l'on n’épargnaniles femmes, ni les enfans, ni les vieillards ! Ct acte fut trouvé si horrible en Espagne, que Ja reine Isabelle fit le serment solennel de le punir suc Ovando, et qu’en mourant, elle demanda au rei Ferg dinand de le retirer de Saini-omingue,

,* ¢ 8) accompagner de plusieurs objets en or trés-fin , Ta priére de vouloir bien se transporter a sa résidence. Bientdét il vint lui-méme dans un canot, présenta del'or a Golomb, et'se chargea d'en faire venir de \Cibao , avtant qu'il voudrait. » Bientéi apres il fut question de se défendre contre une armée nombreuse d'indiens, qui, outrés de la conduite des espagnols , de leurs maniéres violentes , de leurs débauches, des tributs accablans imposés a tous les imsulaires , et surtout da sort de Caonabo, qui, arvété par surprise et chargé de fers , avait été déporté en Espagne [1]. ss L'esclavage des indiens occidentaux et fa destruction de ce peuple malheureux , date de Ja mort de Colomb. Le gouverneur , infidéle au caraclére de douceur et de modération qu'il avait recu de la nature, plus infidéle encore aux instructions qu'il avait emportées avec lm, recommenga a tourmenter les naturels du pays, a les enfouir dans le travail des mines; et en général a n'en faire aucune différence d'avec les plus vils animaux. II fallut sonvent combattre et verser bien du sang sur cette terre infortunée, On ne tarda pas a recueillir les tristes fruits des barbaries atroces exercées depuis si long-temps sur Jes malheureux indiens. En 1507, il ne restait déja plus, dans toute Vile espagnole, que soixante mille anciens habitans, c'est-a-dire. la vingtiéme partie de ce qu'on y avait trouvé quinze ans auparavant, selon ceux qui le font - monter \ emmenenustesnetsssmrstensntesmnnengp ese to SI Sa SES GTA eT NSTC SS [2] Le malheurenx ! il éprouya Je méme sort de lias fortune Toussaint Louyerture, <

(9) monter le moins haut; et comme il s’en fallait de beaucoup que ce nombre pai suffire a lavarice des concessionnaires, Ovando osa proposer de transporter dans la colonie tous les habitans des iles Lucayes, les premieres que Golomb avait découvertes. Pour engager Ferdinand a souscrire a la demande, on lui fit entendre que c’était le seul moyen de travailler a la conversion de ces idolatres , pulsqu’il n’était pas possible de fournir des .missionnaires a demeure dans toute ces petites iles, » Leroi, toujours favorablement prévenu pour Ja gestion du gouverneur et gagné par le dernier motif qu’on mettait sous ses yeux, n’eut pas plutét donné son consentement a la’ transmigration, qu’on s’empressa d’équiper des navires, et d’aller faire des recrues dans ces iles infortunées. » Il est impossible dimaginer les fourberies auxquelles on eut recours, el qui furent mises en usage pour engager ces pauvres insulaires a recevoir le joug de la tyrannie. La plupart les assuraient qu'il était uniquement question de les mener dans une région délicieuse , dans celle-la méme qui était habitée par les Ames de leurs parens et de leurs aniis défunts, qui, par la bouche des nouveaux débarqueés, les invitaient instammnnt a venir les joindre. 9» Quarante mille de ces malheureux furent: assez simples pour se laisser sé juire a ces touchantes promesses ; mais lorsqu’arrivés a Vile espagnole, ils virent qu’on les avait indignement abusés, ils en concurent un chagrin qui en fit périr un grand nombre, et qui determina plusieurs a tout entreprendre pour se sauver et regas

x {(16 j ser leurs paisibles cabanes. Quelle fut la surprise dun bétiment espagnol d’en rencontrer une troupe a cinquante heues en mer, dans une pirogue , au tour de la quelle ils avaient attaché des callebasses pieines d'eau donee; ils allaient debarquer dans la terre natale, lorsqu’ils furent enlevés par le navire, ét replongés dans res horreurs de lesclavage. »% -Cependant les mauvais trattemens dont on accablait les indiens en diminuant tous les jours te nombre, il faliut songer a trouver de nouveaux ouvriers pour lexploitation des mines. Dans ce dessein , un habitant de la colonte fit une descente & la Guadeloupe; mais il y truava des barbares sur leurs gardes, et ne put rien enlever. D’autres tentatives semblables n’ayant pas mieux réussi, on prit le partid’avoir recours aux noirs d’_4 frique; et voila tout a la fois le. commencement de la prospérilé de Vile espaguole et de V’esclavage de eessmalheuredx peuples, dont un individu faisait plus de besogne que six indiens. yy Dés ce noment, Jes anciens insulaires furent encere plus maltraités a cet égard ; la barbarie fut pousséée au point que peu a peu cette race wnfortunée diminua trés-sensiblement , et fut presqu’entiérement exterminée (1) »». (4) Lhistoire du cacique Henri nous intéresse sous tant de rapport , que nous ne pouvons nous empécher d’en donner cet extrait a nos lerteurs. « En 1519, c’est-a-cire vingt-sept ans apres la découverte , la premiére possession espagnole courut le plus grand danger , et faillit A étre ensevelie sous ses ruiues, Une poignée de ces malheureux insulates, triste reste de plus d’un million dindividus qui peuplaient Vile a larrivée des européens, et qui avaient été mis sous le joug par deux on trois cent espagnols , ayant trouvé un chef digne de ~

© am * Hé quoi, m’écriai-je, en terminant ceite lecture? il y a trois cent ans que ces aluminations ont été a) jes commander , prit lés armes , et pendant ‘treize ans, résista 4 toutes les forces et. a tous les eiforts de ses tyrans, au point que la ferté castillane fut enfin obligée de traiter avec ces révoltés , et de leur donner , dans Tile espagnole inéme, und souveraineté indépendante. Voici le tableau rapide ,-mais intéressant , de cette nouvelle révolution. » Dans la ville de de Saint -Jean de da Maguana, un jeune espagnol nomm* /wlencuelz, venait d'hériter , a Ja inort de son pére , d'un d“partement d'indiens , ayant a leur téte un carique Chrétien , élevé dans la maison des religieux de 5. Francois, et qui portait le nom de Henri. Tant quil avait été aux ordres du pere de Valencuela , . Je jeuneindien , trés-bien traité par son maitre, supportait Son sort avec patience ; mais aprés lu mort du pére , remis entre les mains du fils, il nen recoit que des traitemens iridignes ; il se plaint a toutes les autoritts , et n’ayant nulle part trouve justice , i résolut de se la faire; se sauve, rassemble des mécontens , avec lesquels il se retire, et se retranche dans les montagnes de Buoruco; et la, avec quelques armes , cont il avait eu la précaution de se fournir , il attend les espagnols. Il n’attendit pas long-temps ; bientdt Valencuela se présente ala tete de douze soldats , auxeels il commanda darreter le cacique: Pozntde bruit, dit Henri, retournez do vous yenez ; car je vous déclare qu’aucun de mes braves ne trayailiera jamais sous vos ordres. A ce mot, Yespagnol en fureur , ordonne de nouveau de saisir l'indien , qui couche a ses pieds deux soldats, en blesse trois, met le reste en fuite, défend qu’on les poursuivent ; et dit & Valencuela , tremblant de frayeur : .4/lez , remerciez Hieu de ce gue jevous laisse la vie, et si vous étes sage, ze revenez plus ict. - . _ » En vain on envova contre Henri de nouvelles forees plus considérables ; 11 les battit toujours; et dans fort peu de temps, il se vit a la téte d'une troupe assez considérable dindiens , accourus.de toutes parts , armés de la dépouille des vaincus , et parfaitement accoutumes a tous les détails de la tactique européenne. \

(12) commiises , uniquement pour amasser de l’or, ef les choses n’ont point changé de nos jours ; nous voyons les mémes effets , c’était pour faire du sucre et du café que nos oppresseurs se sont souillés de semblabies atrocités; c’était pour'satisfaire avarice et la sensualité des colons que nous avons été » Le vainqueur , vivement sollicité par un missionnaire qu’on lui députa, de mettre bas les armes, et de revenir a la capitale , ott les meilleurs traitemens l’attendaient’; répondit : « Mais iJ ne tient qu’aux espagnols de faire cesser une guerre dans laquelle tout se borne , de ma part, 4 me défendre contre des tyrans qui en yeulent a ma liberté et 4 ma vie. Quoigu’a ce moment je me sente en état de venger le sang de non pere et celui de mes aieuls , brilés vifs 4 Xarayua, ainsi que les maux qu'on ma faits 4 moi-meme ; je ne me départirai pas de la résolution de nef « aucune hostilité, si on ne m’y contraint. Je ne prétends autre chose que de me maintenir dans ces montagnes; et au fond, je ne comprendrai jamais sur quoifondé , on voudrait me forcer a me soumettre a‘des hommes qui ne peuvent appuyer leur possession que sur le meurtre et la violence. Quant aux assurances qu'on pretend me donner d’un traitement plus doux, et méme d'une entiére liberté , je serais le plus imprudent des hommes , si je me fiais 4 la parole de gens qui n’en ont tenu aucune depuis leur arrivée ». » Dansles treize années qui s ¢coulérent ensuite , toutes tes tentatives des espagnols, pour réduire Henri, n'aboutirent qu’ une suite non interrompue de défaites , a prossir sa troupe , et 4 leur donner des armes recueillies sur le champ de bataille ; erfin, en 1553, le conseil de Madrid , lassé d'une guerre honteuse pour lhonneur de ja couronne , trés - dispendieuse , et infiniment préjudi~ ciable 4 la prospérité de la colonie , envoya, a Vile espagnole , Barrio Nuevo, avec Je titre de Général, pour suivre vivement cette affaire , sil ne pouvait , comme _ commissaire unpérial , la finir par un traité avantageux et honorable.

| (es)) traités inhumainement , et de la méme maniére que les inforiunés indiens. Voila done la funeste orivine de la traite des esclaves ! etait pour ewe substitués aux malheureux indiens , pour élre condamnés comme eux aux travaux , aux supplices, aux mépris et a la mort, que les européens ont entrepris ce trafic infame 5; toujours ke crime conduit au crime, c’est la marche ordinaire du coeur humain ; il appartenait en effet aux bourreaux , aux persécuteurs de ces infortunés , Ja barbare invention de la traite ; eux seuls ponvaient inventer cet abominable trafic ; endurcis aux crimes, habitudés a déchirer et a lacérer des hommes sous le fouet , accoutumés a se repaitre des larmes et du sang des indiens ; eux seuls pouvaient inventer une telle manstruosité ; c'est aux auteurs d'une pareille invention, que linsensé Veloziéres , cité paz le vertueux abbé Gregoire [1] assure textuellement que CincenLeur de la traite mériterait des autels ; que par fesclavage on fait des hommes dignes dit ciel et de la terre. Répondons a ce monsire quia pu proférer un pareil D/asphéme , en esquissant le tableau de la traite ; colons et vous infames sectateurs de ce trafic abominable , prétez-moi une oreille attentive ! La postérité s’étonnera qu'un systéme aussi affreux , dont la base est établie sur la violence, le vol, la rapine et la perfidie, et enfin sur tout ce que le vice ade plus infame et de plus impur , ail trouvé parmi les nations éclairées de |’ Europe, des apologistes zélés. Pour pallier leurs crimes , [z] De la Littérature des Négres, page 5g.

(14). pour justifier lesclavage , ils calomnient Tes malheureux africains ; ils poussent limpudence jusqu’a dire quils éyorgeraient leurs prisonniers , sils ne trouvaient pas a les vendre. Barbares, pourquoi se font-ils la guerre ? Pourquoi se font-ils des prisonniers ? N’est-ce pas pour vous fournir des esclaves ? Cessez votre infame trafic, et PAfrique jouira du repos et du bonheur. Nous lisons dans presque tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, que tané quon ne leur demande point desclaves , ils sont en paix. C'est done Jes trafiquans qui sont les seuls auteurs des infamies qui naissent de cet abominable commerce. Quels moyens employent-ils pour obienir des esclaves ? L’enlévement , le vol des hommes; ils allument Ja guerre en suscitant les souverains Tes uns contre Jes autres , par des conseils perfides et machiavéliqnes ; c’est par leur impulsion que ces souverains étandent un jong despotique sur leurs malheureux snjets. ‘ C’est par ces moyens atroces qu’jls obtiennent des esclaves , et ils agent encore caiumnier les malheureuses victimes qu'ils oppriment, aprés les avor sécduits et précipités dans un abime de maux. Non, il n’est point de crimes e! d’abominations que ces marchands de chair humaine ne se soient souillésen Afrique; on enflerait des volumes s'il fallait les rapporter [r }. [1] Une troupe de colons venait de détruire une bourgale de cafires; un jeune enfant d’environ douze ans sétait sauvé , eb se tenatt caché dans un trou ; il y fut malhenreusement découvert par un homme du detache ment des colons, «ui, le vonlant garder comme esclave , Vemmena au camp avec lui; le commandant , qui le troue

(15 } Pour des cauris, espéces de coquillages, des Verrotevies, des quincailleries et quelques autres semblables bagatelles, avec des liqueurs fortes , des armes et des munitions, ils payent le fruit de leurs forfaits. Les malheureux afzicains , accuis de Ja mani¢re que nous venons de>décrire , nus comme la main, sont incontinent marqués d'un fer rouge, soit an bras ou a l'épaule, et jetés a bord des négriers ; c'est ainsi que les européens appellent les navires qui font cet infame trafic. « Ils sont construits de manié¢re que le pont ~ ou te Ullac est coupé par une forte cloison de planches , que lon appelle le fort ; la partie de cette cloison qui regarde lavant du navire est wnie, sans ja moindie fente ni crevasse, afin que jes malheureux noirs ne puissent point agrandie les ouvertures avec leurs ongles; au-dessus de cette séparation , on place autant de petits canons et ee ne ee ee wait 4 son gre , déclara quwil prétendait s'en emparer, Celui qui avait 'pris refusait obstinément de le rendre : on séchaufta des deux cérés ; le commandant alors, outré de colére , et comme un forcené, courant 4 l'mnocente victime , crie a l'adversaire : « Si je ne puis (avoir, il ne sera pas non plus pour coi ». Awmeme instant i lache un coup de fusil sur la poitrine du jeune enfant , qui tomba mort. - . Jappris encore que plusieurs fois , pour s'amuser . ces scélerats avaient placé leurs prisonmers 4 une certaine distance, et disputaient d'adresse entr'eux a qui tirerait le nneux au blanc. Je ne tarirais pas, si je voulais rap-— porter en détail les atrorités révoltantes qu'on se permet chaque jour contre ces malheureux sauvages , sans protection et sans appui. Des considérations partivuliéres et de puissans motifs me ferment la bouche ; et dailleurs , quwest-ce que la réclamation d'un particulier sensible contre te despotismeet la force. (Voy.dele Vaillant, p. 50d et 304.}

(16) ; d’armes a feu que la cloison en peut porter , toujours chargés , et que Pon décharge tous les soirs pour tenir les noirs en crainte. Du cété de cette séparation qui regarde larriére du navire , sont les femmes et les enfans ; de l'autre cdié, sur avant 5 sont les hommes quine peuvent ni voir les femmes, DI venir aupres (elles ; les hommes sont d’ailleurs arrétés deux a deux fans des fers qui les contiennent, et qu’on visite tous les jours. A travers chaque ' rang, dans lescquels on les place, sur le pon’, pour prendre lair ainsi que leur repas, passe encore une chaine entre leurs jambes , de fagon qu’ils ne peuvent ni se lever , ni faire le moindre mouveMent sans permission 9. Que l'on se figure dans cet état la situation’ déplorable de cing a six cent malbeureux chargés de chaines, enleves par la violence, la fuurberie, le vol et Pale aulres moyens aussi honteux’; dévorés par le chagrin, Pamertume et le désespoir dans le coeur : is ne reverront plus fa terre qui les: a vu natire , jamais ils ne reverront leur parens , Jeurs amis; tous les hens qui pouvaient les attacher a la vie sont rOmD)-US , aneantis a jamais. L. espérance qui sontient ’homme dans ladver-~ sité n existe plusdans leurs coeurs; la perspectivede tous les maux un aveni af tren souvrent devant eux , des traitemens inhumains , une mauvaise nourriiure , a peine la quantité d'eau nécessaire pour siemens leur soif; tart de maux a la fois accumulés sur ces ihalbelee meee victimes, de la cupidité et de avarice, sont ia canse de Ja mortalité de la moitié de ces infortunés avant leur arrivée en Amérique, « On

eS Ty 4 | , On a vu un capitaine négrier les jetet pat centaine dans la mer; un autre de ces monstres ennuyé des cris de l'enfant d'une négresse, Tarracha du sein maternel, et Je précipita dans les flots ; les gémissemens continuels de la pauvre mére remplacerent ceux de l'enfant ; et si elle n'éprouva pas le méme traitement , c'est parce que ce négrier espérait en tirer bon parti par la 'vente [¢]. L'A frique a vu arraclier de son sein, de la mae njere que nous venons de décrire , depuis le co.s-« mencement de la traite jusqu'a ce jour, 20 millions de ses infortunés enfans ; ses cdtes , jadis si populeuses, sont devenues désertes. La mine d'hommes sest épuisée ; les esclaves se tirent maintenant de l'intérieur du pays; sur cette immense quantité de victimes exportées de ces malheureux-climats , a peine en existent-il deux millions en Amérique ; dix-huit millions de nos compatriotes ont donc été imimolés par la faux des tyrans, La traite | que ce seul mot renferme de crimes ! que d'horreurs et d'abominations se trouvent dans cette seule expression ! Au lieu de désoler l'Afrique par cet infame trafic , pourquoi les européens ne tournent point leurs efforts a civiliser cette grande partie du genre humain? Faut-il que la cruelle avarice étouffe dans leurs cceurs les sentimens d'humanité et de générosité qui devraient les animer envers nos fréeres ? Faut-il que par un sordide intérét , par une ¢ [1] ee la Littérature des Negres , par labbé Grégoire a page 5o.

(318) politique atroce , ils se soient couverts dun opprobre éternel , en appesantissant sur les malheureux africains une main de fer, tandis qu'il Jeur était si facile d’acquérir une gloire immortelle en brisant leurs fers? O honte ! on lira dans des annales du dix-huitieme siecle, si extraordinaire en grands événemens, que le sordide intérét, qui dégrade et avilit homme, l’'a emporté sur la générosilé lhumanité, sur l'amour de la gloire méme, qui a tant d’empire sur son coeur! _ Giviliser ? Afrique, en y apportant les sciences et les arts, en y faisant fleurir Vagriculture et le commerce ; cette entreprise glorieuse est digne d'une nation magnanime et éclairée ; elle est digne en un mot de la grande nation britannique ; elle joindra ce grand cenvre a tant d'autres tres qu'elle a deja a la gloire et 4 la reconnaissance du genre humain. Déja la socicié des amis des noirs, 4 Londres, a commencé, sur les cdtes de Sierra-Leone, cette immortelle entreprise, qui est au dessus de tous Jes éloges humains. Les philantropes anglais auront la gloire d’avoir entrepris et exécuté ce que Jes apdtres du christianisme avaient vainement tenté et projeté. Phitantropes vertueux, la Divinité avait réservé cet exemple au monde ; guidé par le flambeau‘de la philosophie, il vous était réservé de civiliser, et de ramener a Ja paix et au bonheur une des quatre parties du monde ; vous aurez a vous glorifier d’avoir opéré cette grande révo-~ lution, par les seuls accens de vos voix, par fa seule influence de ’humanité , sans avoir persé= ‘cuté et massacré des peuples innocens, F Heureuse Sierra - Leone ! colonie fondée par iy

| (9 } ¥ Phomanité et la vertu, recois les veeux des haytienspour ta prospérité, ta gloire et celle de tes illustres fondateurs; puisse-tu un jour égaler en opulence et surtout encitoyens vertuenx, la célébre métropole dont tu te glovifieras de tirer ton origine! Nous l'espérons avec ardeur, et nos voenx seront exaucés ; l'histoire nous présente de grands et de semblables exemples. Les phéniciens furent les fondateurs de Thebes en Béotie, et de Carthage sur les cé:es d'Afrique: les grecs avaient des colonies. dans l'Asie mineure , les romains dans les Gaules; ces peuples fondateurs n'ont point été les 'oppres-. seurs de leurs colonies; au contraire, ils ont apportés avec eux les lumiéies, les arts, le com-merce et la navigation ; avant ces événemens , eux-inémes avaient recus ces bienfaits de PEgypte; Danatis et Cecrops apporiérent Pagriculture ,: les lumiéres et les arts des égyptiens dans la gréce ; ces filles du ciel ne firent que séjourner dans ces heureuses contrées; elles passérent en Italie, etdéla dans les Gaules; elles habitent maintenant les bords fortunés de Ja 'Tamise, ou elles se fixeront probablement pour long temps. Peut-étre un jour le nord rendra au midi les bienfaits qu'il en a recn ; alors elles s'envoleront vers leurs anciennes patries, et elles feront renaitre ces étonnantes merveilles qui frappent d@admiration le regard des voyageurs , et qui attestent encore, malgré les siecles , la gloire de la savante et antique Egypte. Nos cruejs ennemis allégueront encore que la civilisation de ! Afrique est impossible ; ils diront que ces peuples féroces mnassacreront les missionnaires, et que d'ailleurs l'africain n'ayant aucune 2 aputude pour les sciences, ce serait une entreprise |

({ 20). sans fruit, des peines perdues. Misérablessophistes ! Qui pourra ajouter foi a vos pitoyables argumens ? ef pouvez-vous vous mentir ains) a vous méme; de bonne foi y croyez-vous? Homme injuste! ou démon, qui que tu sois, gaulois, germain ou saxon, prends lhistoire , liston origine , vois les moeurs de tes ancéires , regarde ce que tu élais et ce que tu es aujourd'hui ; dis-moi , les peuples sanvages de l'Afrique sont-ils comparables a ces gaulois que ‘Tacite et César nous ont peins couverts de peaux ~de bétes , avec de longues barbes , les cheveux épars , vivant du produit de leur chasse , armés de massues et de fleches ; des druides idolatres , des sacrifices humains, des enfans briilés dans des aniers d’osier offerts en holocaustes a leur diew, theutatés; déifians le guide chéne ; les malheureux étran ers jetés sur leurs cdies par les naufrages , . et leurs prisonniers de guerre égorgés sans pilié 5 errans, vagabonds dans le milien des foréts, de conuée en contrée ; cependant vous éliez des blancs , vous étiez des sauvages, plus barbares , plus cruels et plus snperstitieux que ne le sont les: peuples d’Aftique ; mais n’allons pas chercher si loin les preuves de votre absurdité, ou plutét de volre insigne mauvaise foi ; vous parlez toujours, de lignorance profonde ot croupisse les noirs 5. vous parlez sans cesse de leurs férocités et des superstitions auxquelles ils se laissent entrainer ; vous faites plus, vous voulez que ces vices soyent inhérens a homme noir pluidt qu’a homme blanc, portez donc vos regards sur les habitans de Ya Laponie. de la Nouvelle Zemble , du Kamchatka,du Groenland; ces peuples itchyophages, végélans dans un clat voisin de la brute, péles

(21) méle , sans meeurs et sans lois ; avez-vous jamais rien vu de si sanvages ? ils sont blancs cependant, et vous n'en parlez pas ? Que n'etablissez-vous la traite, pour aller enlever ces barbares charitablement, comme vous le faites pour les noirs dA frique ? Que ne les arrachez-vous a leurs terres natales , pour en faire des esclaves propres a cultiver vos colonies d Amérique? et par ce moyen les conduire @ la civilisation par le travail, comme le docte Barré de Saint- Venant vous la enseigné par ses écrits; mais le coeur vous ferait maj; comment arracher a leur patrie, a leur famille , des malheureux blancs pour les plonger. | dans la serviiude, pour les déchirer a coup de fouet, pour les torturer dans les travaux au-dessus de Jeurs forces, dans un climat brilant comme celui de ! Amérique ? Mais puisque vous préférez les barbares de la Zone torride aux barbares de la . Gone glaciale, que ne prenez-vous des blancs de la Zone tempérée, qui sont, pour le moins, aussi bachares que les africains ? Que n'achetez-vous tes mingréliens, quituent leurs enfans nouveaux nésy quant ils n'ont pas les moyensde les nourrir, et ceux qui sont malades sans espérance de guérison ; les daghestan, les circassiens, les tartares de la Bessavabie , les nagaies, les mongales, etc. ne valent pas mieux que les mingréliens. Ges peuples sont voleurs , fiers , perfides, cruels , ivrognes , impudiques et superstitieux , et ils font un grand commerce d'esclaves ; que n'en achetez vous ? vos marehés seront abondamment pourvus. Vous avez une infinité de peuples de race blanche qui sont abatardis et degenérés ; ces especes d'hommes croupissent dans lignoradnce la

{ 22) plus complete; d'autres sont grossiers et cruels , plongés dans Ja barbarie ; se vendant les uns les autres, et vous n'en parlez pas. Vous nous calomniez, vous nous dévradez , et vous osez méme nous mettre au rang des animaux, en nous refusant des facultés intellectuelles ; aprés avoir été nos bourreaux, vous calomniez encore vos victimes. Mais le temps approche ou le flambeau de la vérité va dissiper les épaisses ténebres dont lavarice et le mensonge avaient enveloppés PA frique ; Je voile de l'erreur va se déchirer ; les marchands de chair humaine et les odieux colons , leurs misérables argumens et leur infame trafic vont rentrer dans Je néant dont ils n'auraient jamais dii sortir. f! est un fait constant que les peuples de race blanche que nous avons cités, parviendront plus difficilement a la civilisation que les peuples d'Afrique ; comment civiliser les sauvages du _ Labrador, du Groenland , les Samoiedes ? yusqu'a ce jour, malerd les tentatives qui ont éle faites, on a pu civiliser un seul dle ces sauvages. Les tartares, habitués a la vie de nos premiers patriarches , ces peuples nomades , errans d'une contrée a une autre , abandonneront difficilement leur genre de vie pour se livrer a la culture des terres, ase renfermer dans les villes et s'occuper du commerce, etc. On civiliseraient plus facilement les hottentots et les caffres de Afrique que tous ces peuples ; nous voyons, au con raire dans la plapart des nations de la cdte d'Afrique, une grande tendance vers la civilisation. Tes mandingues sont civils , hospitaliers, Jaborienx cultivateurs et trés-propres aux sciences, les feloups, les yolofs, les foulahs ;

(23 j tous les habitans des bords de la Gambie, ont a peu pres le méme caractére que les mandingues et sont avancés dans fa civilisation. ss Je ne m'attendais guéere, dit Mungo Park, $+ a trouver, dans leurs palavers [1 | des gens qui sy exercent la profession d'avocats ,-et qui come » paraissent et plaident, soit pour l'accusateur, % soit pour l'accusé, de Ja méme manieére que 9+ dans les tribunaux d'Europe. Ces avocats négres '35 sont mahomeétans ; ils affectent d'avoir fait une %» étude particulicre des lois du prophete ; et si >» j'en peux juger par leurs plaidoyers, que y'allais — ss souvent entendre, ils égalent les plus habiles > plaideurs de I"Europe dans l'art de la chicane »», Pour asseoir leur jugement, les juges prononcent d'aprés le koran; et lorsqu'il n'est pas assez clair, dit le méme voyageur, < ils ont recours & un commentaire intitulé al scharra, qui contient une exposition complete et méthodique des lois civiles et criminel!les de l'ilamisme 95. Tous les voyageurs se rapportent a dire, que l Afrique n'attend que le moment ou une révolution salutaire viendra changer la face des choses dans ce continent, en y faisant éclore les sciences et les arts. Pour un trait de férocité que l'on pours rait leur reprocher , nous pourrions en citer mille qi prouvent Ja sensibilite, la générosité et les qualités qui sont naturelles aux africains. Un danois , qui avait renoncé aux atrocités dont les européens ont tant donnés d'exemples [1] Lieu public ot ils s'assemblent, (Voyage de Mung, © Park , chapitre 11.)

yy C 24) dans ces malheurx climats, s’était fait une réptte tation de -bonté, et Jes noirs avaient tellement confiance en sa probité , quiils venaient de cent lieves pour le voir. Un souverain d'une contrée éloignée , fui envuya sa fille avec de lor et des eaclavese pour obtenir un petit- -fils de Schilderop, c’était le nom de cet européen, réveré sur toutes Jes cétes de la Nigritie. O vertu ! [s’écrie Yimmorte] Raynal] tu respites encore dans ’ame de ces misérables condamneés a habiter parmi les. figres, ou a gémir sous la tyrannie des hommes ! Bin peuvent done avoir un’ coeur pour sentir les ‘donx atiraits de ’humanie bienfaisante ! Juste et ‘magnanime danois ! Quel monarque regu! jamais on hommage aussi pur, aussi glorieux , que celui > dont ta nation ta vo jour ? Et dans quels heux encore 7? Sur une mer, sur’ une terre que trois. siécles ont a jamais souille d'un infame trafic.de crimes et de malheurs , d’hommes échangés pour des armes , d’enfans vendus par leurs per es. On n’a pas assez de larmes pour déplorer de pareilles ‘horreurs ; et ces larmes sont inutiles. Le méme auteur rapporte qu'un batiment anglais qui, en 1752 commercait en Guinée , fut obligé d’y laisser son chirurgien, auquel le mauvais état ide sa santé ne permettail plus de soutenir la mer. Murrai s’occupait du soin de se rétablir, lorsqu’ un vaisseau hollandais s s'approcha de la edéte, mit aux fers des noirs que la curiosité avait attiré sur son bord , et s’éloigne rapidement avec Sa proie. Cenx qui s'intéressaient a ces malheureux , indignés d'une trahison si noire, accourent a linstant t

| : € 25.) tant chez Cudjoc , qui les arréte 4 sa porte, ¢f leur demande ce quils cherchent. Le dlane qué est chez vous ; sécrient-ils ; 22 doit étre mis & mort, puisque ses fréres ont enlevé nos frérese Lies européens gut ot ravt nos conciloyeng sont des barbares , répond Phéte généreux 3 buwez-les quand vous les trouverez. Mais celuté gui loge chez moi est un étre bon, il est mors ami; ma maison lui sert de fort; je suis soldat , et je le défendrat. Avant darriver a lui 5 vous marcherez sur mot. O mes amis ! gueb homme voudrait entrer chez moi, si javais souffert que mon habitation fitt soutllée die sang dun innocent ? Ge discours calma le cours roux des noirs, et ils se retivérent. Nous pourrions citer d'autres exemples seme blables de grandeur d'ame, qui ont eu lieu en Afrique et dans les culonies ; mais suivons Mungo Park dans ces voyages de l'Afrique. Ce voyageur qui a pénétré onze cent mille anglais en ligne directe, dans l'intérieur de ce vaste pays, a été a portée d'étudier les moeurs et le caractére des noirs ; if rapporte plusieurs traits qui feraient hon~ neur aux peuples les plus civilisés. Dans le récit de son voyage, I'on s'appercoid aisément que les africains ne sont point aussi bare bares et aussi éloignés de la civilisation que nos ennemis veulent lien le faire croire. On a dit & Mungo Park, qu'! existait des peuples cruels et antropophages ei Afrique ; mais if ne les @ point vu, par conséquent on ne peut ajouter foi a ces assertions. Dans les pays qu'il a parcouru, i] a ve des preuves cerlaines que ces peuples sont tres' avancés dans la civilisation, s

€ 26) Dans Te royaume de oul: , dit-il, les vilfes sont dans les vailées; elles sont environnées de terrains cultivés, dont le produit suffit a la nour riture des habitans; le gouvernement y est monarchique et paternel; les vieillards y ont-une grande autorité. Ge peuple est hospitalier ; car ce voyaseur dit qu'il fut toujours bien accueilli par les habiehe. el qu'ordinairement il était dédommagé des fatigues du jour par une nuit agréable , passée chez des hétes prévenans et attentionnés [1 |. La picté filiale est une des vertus des africains , qui ontle plus grand respect pour les auteurs de leurs yours 34 Frappez-moi ; mais ne maudissez pas %» mamere , est une phrase trés-wsitée parmt 9 eux 9. On ne peut lire sans attendrissement Yarrivée du forgeron africain dans sa maison s « A Ja porte de la demeure du forgeron, dit ce voyageur, nous mimes pied a terre, et nous fimes une décharge de nos fusils ; ce négre regu ses parens avec beaucoup de sensibilité. Au milieu de tous ces transports, on amena la mére du for ceron; elle était aveugle, trées-vieille, et marchant appuyée sur un baton ; tout fe monde lui fit place ; elle étendit la main sur son fils, le félicita de son retour, et lui toucha, avec soin, les mains, le visage et les bras »9; elle était ivre de Ja joie la plus pure et la plus douce [ajoute Mungo Park } qui contemplait avec ravissement cette scéne touchante, Les européens qui calomnient les africains, pout jusiher leur infaine trafic, calomnient également les souverains de cette partie du monde, en nous ‘ [1] Voyage de Mungo Park , chapitre IJ, e i ——————

C 27 9 les dépeignant comme des despotes, qui fyrannisent leurs sujets ; je fonde ceite assertion sur le propre récit de Mungo Park : « A travers une foule de curieux, dii-1, se me rendis le Jendemain a Vaudience du roi de Kasson; je le trouvat assis sur une natte, dans une grande chaumieére ; il avail environ soixanie ans; ses succes dla guerre et la douceur de son gouvernement le fesaient chérir de tous ses sujets 9. Il était donc veriueux ce roi de Kasson ? Ses sujets étaient donc heureux sons son gouvernement paternel? ‘Tous les souverains de l’Afriqne ne sent douc point des despotes cruels qui-tyrdnnisent leurs sujets? Il y en a de bons, dignes de régner | sur ces peuples hospitaliers. O biancs ! il faut bien que cela soit, puisque c’est vous quile dites ! Jalta , roi du royaume de Wouli, accueillit notre voyageur avec bonté ; lui permit de passer librement dans ses états ; lui fit donner une grande quantité de provisions pour sa route , et un guide pour le conduire jusqu’a la fronnére de son royaume. Hl tronva d/mami , monarque de Bondou , donnant audience , assis sous un arbre dans la campagne ; ce roi daigna le recevoir avec distinction ; le souverain du Aartaa lui fil préparer un logement, et donna des ordres pour qu'il n’éprouva aucun insulte par la‘foule des curieux qui n’avail jamais va-de blanc dans ces contrées. La police et le bon ordre régnaient dans ses états, Ecoutons Mungo Park: «< Un peu avant le cou»» cher dasoleil ,le roi me fit mander. Je suivis son » messager. En entrant dans fa cour ou ce prinee > était assis, je fus dionné du grand nombre de “9 personnes qu'il avait autour de lai, et de Pordee

€ 28) s» qui régnait parmi elles. Tout le monde était 29 assis; les hommes a droite , les femmes et les »» enfans a gauche ; on avait laissé un passage 9 pour mOl 59. sy Leroi, dont le nom était Daisy Kouraby , 99 n’avait aucun vétement qui le distinguat de ses 99 sujets; un banc de terre , de deux pieds de haut $5 et couvert d'une peau de Iéopard, ¢tait son 99 trdue ; je m’assis a terre en face de lui; je lui s+ fis part des causes de mon voyage, et réclamal 29 Sa protection >>. Ce monarque laccueillit avec bonté, lui donna de bons conseils relativement a son voyage, et trois de ses fils avec deux cent hommes de cavaJerie accompagneérent, par bienveillance, Mungo Park jusqu’a une certaine distance. Mansong, roi de Bambara, \ui refusa \entrée de Sego, sa capitale , et lui envoya par un messager , un présent de cing mille cauris. [lest a remarquer que Jes peuples qui eurent le moins d’égards pour ce voyageur, sont les plus dclairés de!’ Afrique; les maures, de quiil a éprouvé quelques mauvais traitemens, sont en effet les plus instruits, étant Ja plupart lettrés; je présume que ees peuples connaissant la perversité des blancs, les détestent et les repoussent avec raison de leur pays, comme le font les peuples de Maroc, de Fez, d'Alger ; enfin tout le long de cette cote immense, que les européens appelent la Barbarie, par la waison que ces peuples font des blancs, des esclaves. ee connais bien des pays qui mériteraient cette epithete, pour lé moins avec autant de fondement. Geite réflexion me conduit naturellement a une ‘autxe quin’est pas moins doplonyense pons)"humas

 mité ; ces peuples de l'Afrique qui traitent inhumainement les blancs, sont cependant respectés. Les puissances européennes font des trailés de commerce avec ces états barbaresques ; elles y envoyent des ambassadeurs , des presens ; tandis qu’elles déchirent impitoyablement les malheureux habitans de cette portion de Afrique , qui sont assez bons de se laisser enchainer sans exterminer leurs bourreaux. Européens , quelies lecons vous donnez aux méchans , et quels exemples pour les bons ? Qu’elie élrange politique de caresser ceux qui réduisent vos freres. dans la plus dure captivite , et de plonger dans le plus cruel esclavage ceux qui les accueilent avec bonté et humanité ! ; Comment refuser son admiration et son amitié a ces souverains, cifés par Muugo Park, lesquels gouvernent leurs sujets avec cette bonté et la justice de nos premiers patriarches ? Qui ne s attendrirait en voyant les vertus natives de ces bons africains ? Cominent refuser son estime et son amitie a ce bon forgeron, a la fidélite de Demba et aux soins hospitaliers de Karfa envers Mungo Park ? Gomment ne pas aimer cette bonne mére , qui marchait devant son fils qui avait regu un coup de fusil; désolée, elle louait ses bonnes qualites ; jamais il na menti s écriait- elle ; et tous les spectateurs déploraient son sort ? Comment ne pas admirer la générosisé de cette vieille esclave qui donne son diner a notre voyageur, et qui s’éloigne précipitamment pour éviler ses remercimens ? {l me semble encore entendre la voix douce et plaintive de ces femmes huspitalieres , qui l’aceueille, prét a mouri de faim et de fatigue,

(30) et qui improvisent une chanson doni i! en était fe sujet ; la voici: « Les vents rugissaient et la pluie tombait ---. Le pauvre homme blanc, faible et fatigué, vint, et s’assit sous notre arbre ---. I] n’a point de mére pour fui apporter du lait, point de fermme pour moudre son grain ---. Choeur ---. Ayons pitié de homme blanc, il n’a point de mere , etc. etc. - ‘ Blanes nos calomniateurs, répondez-nous? Un malheureux noir qui partirait de son pays pour aller voyager dans vos climats lointains, serait-i! accueilli par les souverains qui vous gouvernent, avec autant de bienveillance et de générosité , qué les souverains de l’Afrique ont accueilli le malhéureux blanc Mungo Park ? Serait-il regu dans vos villes et dans vos campagnes avec ces svins généreux que ces peuples hospitaliers ont en pour votre compatriote ? Trouverait-il le diner d'une blanche malheureuse pour appaiser sa faim? Trouverait-il le toit dune chaumiere pour labriter contre les intempeéries de lair ? Entendrait-il la voix douce et plaintive des femmes compatissantes , pour le consoler de ses fatigues , de l’absence de sa mére etde sa femme ? Peuples policés, blancs répondez‘nous avec franchise, comment ce voyageur noir serait-il accueilli chez vous ? Voila , cependant , les hommes que vous tour-" mentez et persécutez depuis des siecles ; et pour _-yustifier vos airocités et vos injustices , il n’existe - point de calomnie et d’absurdicé que vous n’ayez anventées. La postérité ne croira jamais que c'est dans un siécle de lumiéres , Gomme le nétre , que des hommes qui se disent des savans , des philosophes , ont voulu faire descendie a la condition Uy

. Oiats4 ce Ja brute des hommes, en contestant Punité da type primitif de la race humaine, uniquement pour conserver le privilége atroce de pouvoir opprimer une partie du genre humain. Moi-méme en é€crivant ceci, je ne puis m'empécher de rire de tant d'absurdités, lorsque je pense que des milliers de volumes ont été écrits sur un pareil - sujet; des docteurs écrivains et de savans anatomistes ont passé leurs vies les uns a discuter sur des faits qui sont claivs comme le jour , les autres a disséquer des corps humains et d'animaux , pour prouver que moc , qui écrit maintenant, je suis de la race de Orang - Outang. Je me demande toujours en riant (car qui ne rirait pas de pareilles bétises). Sommes-nous encore dans ces siécles dignorance et de superstitions , ou Copernic et Gallilé passaient pour des hérétiques et des sors ciers ? Ou sommes-nous en effet dans ce temps de lumiéres qui a vu naitre tous ces grands génies qui ont illustrés leur patrie par leurs immortels travaux ? 7 i Quoi ! c'est dans un siécle de lumiéres que des archisophistes encombrés de préjugés , avec des argumens les plus puérils et les contes les plus . ridicules, ent voulu matérialiser Phomme noir, Edouard Long avance,.comme une preuve de notre infériorité morale', que notre vermine est noire, et que nous mangeons des chats sauvagess Hanneman soutient que la couleur des noirs Jeur soit venue de la malédiction prononcée par Noé contre Cham; d'autres affirment que notre couleur et notre réprobation proviennent de Catn pour avoir tué son frére Abel ; j'ai de fortes raisons de eroire que les blancs sont réellement de la race . ve

(32) - A . . rea de Cain ; car je retrouve en eux cette haine primi live , cet esprit d’envie et d’orgueil, cette passion des richesses, dont parle l’écriture, qui le portérent a immoler son frére; c’est ce méme esprit qui anime les vendeurs de chair humaine et perpétue en eux le penchant de persécuter en nous les dese cendans d’Abel. - \ Mekeéle pere perise que la couleur des noirs est due a la couleur foncée du cerveau; mais d'autres grands anatomistes trouvent la méme couleur dans le cerveau des blancs. Barrere et Winslow croyent que la bile des noirs esi d'une couleur plus foncée que celle des européens ; mais Somering Ja trouve d’un vert jaundatre ; le docteur Rush veut que notre couleur soit le résultat d’une léproserie héréditaire ; il appuye son assertion sur le procédé . chimique de Beddoes, quia blanchi Ja main d'un africain, par uneimmersiondans l’acide muriatique oxigéné, Je ne suis point de Pavis du docteur Rush { que d’ailleurs nous estimons]; je pense au con~ traire , que la léproserie est héréditaire a la cous leur blanche. J’appuye cette assertion sur Vhis< toire, a moins que l'on ne me nie que les hébrenx n’élaient pas blancs; et en outre, sans étre chimiste , je posséde le secret, par une sunple immersion , de zoircir un blanc. Je passe sous silence Jes grands et petits cerveaux , qui donnent a homme plus ou moins de génie , et Yangle de quatre-vingt-dix a cent degrés, quit fait la beauté des tétes européennes. Si j’étais physicien [comme Camper, qui nous raconte ces belles choses] je serais curieux de savoir si ma iéle forme un angle de quarante - deux degrés , comme

(33) comme la téte d’un singe, ou de soixante-dix degrés, comme celles des africains , qui est la mienne. J’allais oublier de parler des cheveux crépus et laineux, qui sont aussi une des causes de notre infériorité morale. De Jedediah-Morse qui trouve la supériorité du blanc imprimée sur son front ; d'un baron de Beauvois , qui veut que les négres ei muldtres , Wetant pas de la méme espece que les blancs, ne peuvent prétendre anx droits naturels , pas plus que Orang - Outang. Ainsi, il conciut que Saint-Domingue appartient a Vespéce blanche. Que dire d’un Barré SaintVenant ? Ses absurdités nous inspirent autant de pit é pour lui, que nous avons d’horreur pour ses crimes. Ge monstre , tout souillé de notre sang, serige en prophete, pour assurer que les noirs y ancapables de faire un seul pas vers ‘a civilisation, seront ¢ dans ving! mille siécles ce qu’ils étaient 9 il y a vingt mille siécles ; la honte, dit il, et le 9° matheur de lespéce humaine »». Quoi répondre atant d’absurdités? Gela est vrai. “ive la science. Je né tarirai pas a capporter les diverses opinions de nos ennemis , pour décider une question qui n’en est pas une 3 il fat étre bien aveugleé par Yorgueil et le préjugé, pour se permettre d’avancer des assertions aussi erronnées, ef qui n’ont méme pas le sens commun, Ce n’etait pas assez d’avoir a défend-e sune aussi mauvaise cause, il fallait encore s’étayer sur des arguimens aussi misérables? Dieu frappe d erreur et d aveug/ement les or.gueilleux et les impies , qui prétendent s'‘opposer a ces desseins, en avilissant son propre ouvrage 5 mais if nya, dit lécriture, ni sagesse , mm 4 x

AX’ te Fe prudence, ni conseil, contre le Seigneur, e& is se sont avilis eux-mémes. Si nos ennemis avaient été plus religieux, ils auraient eu moins de cet esprit de subnilité et de méchanceté, et beaucoup plus de sens, un juges ment sain, et surtout un coeur bon et sensible, «jul portetous les hommes a pratiquer cettemaxime fondamentale, de tous les ages et de tous les peuples: Ne fais pas aux autres ce que tu ne youdrais pas qu on te fasse a toi-mente.' Sils avaient eu le coeur plein de cet esprit de religion et dhumanité, ils auraient ouverts le rand livre de la nature,, et en voyant ceite fa y i variété immense des cenvres du Tout Puissant., ils auraient trouvé, sans peine, la solution de la question quwils avaient a résoudre ; ils y auraient lu, en caractéres ineffacables , ces paroles de Pécrituve : Tous les enfans du pére céleste , tows les mortels se rattachent par leur origine a la meme famille. L’anatomiste impie, frappé de ces parolesdivines, aurait déposé son scalpel, et n’aurait point perdu son temps a disséquer des hommes, des animaux et des Oiseaux, pour chercher dans leurs. eerveaux et dans ‘leurs membranes réticulaires , Yorigine et la cause dela couleurde leurs épidermes, poils et. plumages ; etc. mais nous avons été pleinement vengés , de ces vendeurs d’hommes , par Yimmortel et généreux Wilberforce, par le vertueux Grégoire , par les philantropes de tous les pays, par la brave et loyale nation britannique. , par nos bons amis, ces sages et vertueux quakers, nos zélés protecteurs et les défenseurs ardens des droits de Vhumanité, > ~ '

(35 j Du Régime Colonial, ou les Horreurs de PEsclavage ! Européens qui ne connaissez pas cet affreux systeme , qui ne pouvez pas méme en concevoir Pidée, hommes sensibles , ne pleurez pas encore gur le tableau, sur les faibles esquisses des horreurs de la traite'! N'épuisez pas votre sensibilité , retenez vos soupirs et vos larmes ; vous n'avez encore rien vu, ni entendu ! Ecoutez Je récit di régime colonial, et faites vous, si VOUS pouvez » une idée des monstres qui peuvent mettre en pratique des semblables cruautés. Colons qui existent encore , écontez moi! Je vais réveiller les cendres des nombreuses victimes que vous avez précipités dans le tombeau, et emprunter leurs voix pour dévoiler vos forfaits. Je vais exhumer ces malheu- . reux que vous avez enterrés vivans. Je vais interroger les manes de mes infortunés compatriotes que vous avez jeté en vie dans des fours ardens ; ceux que vous avez fait embrocher , réur, empaler, et mille autres tourmens divers inventés pat Venfer! En faisant le tracé de ces horreurs , je n'espére pas amollir vos coeurs ; nous le savons que trop; ils sont plus dars que le bronze et | acier 5 nous savons que vos dmes de boues sont inaccessibles aux remords et a la pilié ; nous connaissous volre caractére atroce , impitoyable , impassible dans vos vues, et vos vengeances ; nous savons que vous ne changerez-jamais. Si je n'espére rien sur vous, du moins je pourrais vous faire trembler en dévoilant vos forfaits, et en consignant icl vos fem » les youer a l'exécration contemporaine ef {uLe, ' J

(36) Nous avons vu de la maniére que nos malheureux compatriotes arrivaient dans les ports de Amérique; ceux quiont pu résister aux chagrins aux maladies, aux privations, aux lourmens de Ja traversée, sont aussit6! rasés, peignés, baignés, frottés avec de lhuile de palme ; cenx surtout qui soni atiemts de: maladies cutanées , recoivent gles particuliérement ces soins perfides ; on leur onnnent méme du mercure pour faire répercuter ces maladies qui occasionnent ensuite d'hornbles vavages, | Danis cet état, comme de vils troupeaux que Ton achete , que lon vend et égorge a volonté , Je colon venait faire le choix de ces victimes qui, aussil6t,; étaient conduites sur les habitations, liewx oti désormiais ils devaient végéter dans les tourmers, dans l'opprobre et la misére, avec les regrets du passé; ils-avaient pour avenir Ja perspective des peines sans fin; aussi une infinité se donnait la mort comme le terme de leurs longues et pénibles souffrances. Ges malheureux étaient étampés de nouveaux, sur le sein, avec un fer rouge, du nom de leur barbare maitre, logés dans des cases étroites et malsaines , qui pouvaient a peine les garantir des tntempéries de lair, de la fraicheur des nuits et de Phumidité , si dangereux dans nos climats , couchés a terre sur une natte ou un cuir, quelques-uns sur des cabanes formées de quatre fourches et une claie de bois, quelques couis et calebasses composaient tous leurs meubles. Un coin de terre , dans les endroits Jes plus ~arides , donné a l'esclave , cultivé dans les heures ou il devait reposer son corps, harrassé et accablé

€ ay par le travail ef lardeur cu climat, suffisait peine a lui fournir des racines qui composaient toute sa nourriture ;quelques aunes de grosse toile, par an, faisait tout son’ vétement, et bien souvent on ne leur en donnait pas du tout [1]. Dégradés au-dessous des animaux domestiques, notre existence précaire livrée a la discrétion d'un barbare maitre, a moitié couvert de misérables haillons , dévorés par la faim, courbés sous le foucet d'un commandeur impitoyable , nous arrosions la terre de nossueurs et de notre sang. pour satisfaire Porgueilleuse sensualité du colon et son avarice. Apologiste du systéme colonial , vous’ qui calomniez sans cesse les noirs, voila cependant le bonheur dont nous joulssons ; vous surtout Barré Saint-Venant et vos infames sectateurs , vous osez faire un tableau imayinaire de la béatitude [1] Comme ma plume pourrait étre taxée de partialité par les colons, j'ai extrait la note suivante de louvrage d'un de nos acharnés ennemis, d'un colon, qui certaines ment ne pourra pas etre soupconné de partialite a notre égard. « Six aunes de grosse toile, par chaque année , forment son vétement ; un coin de terre , travail!’ par le négre aux heures qui devraient étre pour lui celles du renos , pourvoit a sa subsistance; le reste de son temps, ses bras, Sa sueur , appartenaient au maitre , qui peut forrer les chatimens, sans que la Joi, impuissante , le recherche et le punisse : de la le désespoir, la vengeance , les emnotisonnemens ,,les incendies. Telles sont les relations du maitre a lesclave ». (Malouet, page 116, rome IV. } O Malouet la force de la vérité vous arrache cet aveu ; Vous convenez donc que tous les crimes que vous reprochez aux noirs, proviennent-du fait des colons; vous er gonyenez, et vous osez nous calomnier !

{ 33) de VYhomme noir transporté dans les colonies , et affirmer que vous lui avez rendu un service es~ sentiel en Parrachant a ses contrées sauvages pour Je faire jouiv des donceurs de la civilisation et des bienfaits de votre administration paternelle ! It vous convient bien, a vous el a vos pareils, d'affecier le langage de l"humanité; vous qui sur l"habitation Duplaa, o& vous résidiez,en qualité de' fondé de pouvoirs , avez ressuscité tous les senres de supplices, enterrés les hommes jusqu'au cou y enfournés avec la bagasse , coupés la langue , les oreilles ou les jarrets de vos victimes , les altachés vivans a des cadavres déja putréfids, leur fixer les jambes aux reins jusqu'a ce que privés de la circulation du sang, elles s'enflent, se paraJysent et tombent en pourriture ; vous osez d'aprés ~ céla soutenir que le sort des esclaves est préférable a celui des hommes de journée'en Europe. Je préviens votre réponse ; vous me répondrez avec vos argumens et mauvaise foi accoulumés , que ces cruautés arrivaient rarement ; vous me direz encore que de tout temps il a existé des monstres qui se sont souillds de semblables forfaits , et parce que Barré Saint-Venant en estun, je ne devrais pas en conclure pour cela que tous les colors soient jndistinctement des monstres; oul, ils le sont tous, plus ou moins ; ils onttous commis, participés et contribués a ces horreurs ; d'ailleurs le nombre des colons qui ont éié bons et humains, est si petit, que'ce n'est point la peine d'en faire exception a Ja régle générale. | if ' La plupart des historiens qui ont écrit sur les colonies étaient des b/ancs, méme des colons; tls sont entrés dans les plus petits déatils sur les

(39) voductions, le climat, l'économie rurale , mais ils se sont donnés bien de garde de dévoiler les crimes de leurs complices ; bien peu ont eu le courage de dire la vérité , et encore en la disant , ils ont cherché 4 la déguiser et atténuer par leurs expressio“'s , l’énormité de ces crimes. Ainsi, par des motifs pusillanimes, des vues intéressées , ces écrivains ont voilé les crimes atroces des colons. Depuis des siécles la voix de mes infortunés compatriotes ne pouvait se faire entendre aa - dela des mers ; quand sur les lieux, theatres de Jeurs oppressions,, ils étaient étouffés par linfluence et le concours unanimie de nos bourreaux. 4 L erudition des colons, dit le vertueax abbé +) Grégoire, est riche de citutions en faveur de 99 fa servitude; personne mieux gu eux ne.cons » nat la tactiqgue du despotisme ». Le temps est enfin venu, on la vérité doit apparaitre dans son erand jour; moi qui n’est pas blanc, ni colon, sans avoir la méme érudition , je ne manquerai pas de citations ; ma plume haytienne manquera d’éloquence sans doute, mais elle sera véridique ; mes tableaux seront sans ornemens, mais ils séront frappans; les termes dont je me servirai ne seront peut-étre pas toujoursle mot propre, mais n’importe, je serais entendu, compris, par l’européen sensible et impartial, et le colon farouche frémira , tremblera, en voyant ses forfaits mis aux grand jour, Ce n’est point un roman que j’écris , c’est l’'exposé des malheurs , des longues souffrances et des supplices inouis qu’a éprouvé un peuple infortuné pendant des siécles ; mon sang se glace dans mes veines , mon cceur est contristé, je manque de faculté et Pexpressions pour aborder la tache que

(40 J je me suis imposée; qu’elle plume il faudrait avon pour décrire des crimes jusqu’alors inconnus aux humains? Quelle expression pourrai-je employer pour dépeindre tant dhorreurs ? Je n’en connais point. Les fleurs et les ornemens conviennent a des tableaux dont Phomme n’a point a rougir ; pour nn sujet aussi lugubre , pour senfoncer dans un cloaque de crimes, ils sont inutiles. Je ne feral que raconter, | Les faiis que je vais rapportey sont de la plus rande veracité ; ils sont notoires, je les ai récueillis des familles encore existantes, dont les parens ont éprouves les supplices que je vais essayer dé crayonner, et des infortunés qui ont survécu a ces tortures ; Ces temoins sont irrécusables ; ils m’ont montre, a l'appui de leurs temoignages, des membres mutilés par le fer ou grillé par le feu. Je les tiens d’une infinite de personnes nolables et, dignes de foi; d’aillenrs je cite nommement les colons auteurs de ces crimes ; je les défie de me dementir. Poncet, babitant sucrier au Trou, avait fait de sa maison une véritable prison ; personne ne pouvait y approcher saus fremir d'horreur 5 Pon n’entendait que le cliquetis des chaines ; tous ses domestiques , ses enfans naturels en étaient charges; Pon nentendait que le claquement da fouet et le crides malbeurcua livres a ces supplices 3 ce monstre avail fai! subir la castration a tous ses domestiques ef a unde ses enfans quarieron, aprés. avoir commis un inceste avec sa fille naturelle, U Ya fit mou avec sa. mere dans des tourmens affreux:,

C 41) affrenx, en leur fondant de la cire bouillante dans les oreilles ; ce barbare inhumain fut étranglé par son fils et ses domestiques , excités a une juste vengeance ; ces malheureux furent rompus vifs pour avoir commis ce meurire , qui n'aurait pas eu lieu si Poncet, qui avait auss} Ins dignement outrage la nature, n’edt pas resté dans 11 impunité; les lois répressives n’étaient point faites pour les colons , surtout pour les erate planteurs ; : tout leur était permis [1 J. Corbierre, habitantde la méme paroisse, faisait ee [1] Arret du conseil du Cap, qui condamne le nommé Sannon , quarteron , et le nommé Guillaume , négre > assassins du sieur Poncet, habitant 4 Jaquezy, leur maitre, & faire amende honorable, ¢avoir le poing coupé , eta étre rompus vifs, pour étre , leurs corjs morts, exposés sur des roues au carrefour del’ Hobitetiad Poncet, nl chemin du Trou a Jaquezy (ou se fera ’exécution } surgeoit a |'égard de leurs co-accusés jusqu’aprés heerlen et ordonne que Parrét sera imprimé , publié et affiché, ’ tant au Cap qu’au Fort-Dauphin et au bourg du Trou.. — Du 14 Octobre 1776. Arré du Conseti du Cap , contre des Files Assas sins de leur Maitre. Du 20 Novembre 1776. " Vu par la cour la procédure extraordinaire faite et ins~ truite par le j juge criminel du Fort- -Dauplhuin, etc. dit a été par lacourqu ila été mal jugeé , bien appele par les nommés, ect. tous esclaves de | hsphauen de feu Poncet; émandant, vu les cas résultans du proces, la cour rondamne le nomme Suintonge, negre Comimenlens , et le nommé Boussole , ; neégre a, et cocher , a étre rompus vifs ; >, eohidatine Janommée Sannite, dite Gogo, quarteronne, a étre pendue et étranglée, jusqu'a ce que mort sen suive , par l'exécuteur de la haute-justice , aune Basis qui sera, a cetelffet, ee 4

(42) le sfiener ses noirs et employait leur sang a clarifier Je sucre ; pour une faute légére, il les faisaient briler vif ; rien ne prouve plus Ja férocité de ce monstre que Je trait snivant: un jour un de ses Beeufs mourut de maladie épizootique, voulant | se venger de cette perte inévitable sur le malheureux gatdien de ses animaux, il fit'ouvrir une ceuf et le pauvre gardien fee teal * grande-fosse', ou le b furent enterrés. — | ~ Wosanges, habitant a Ja Mine, arenchéri sur ce trait de Corbierre, il avait fait enchainer ensembie deux de ses malheureux noirs pendant leur captivité, Pin d'eux meurt, le barbare Vosanges fait or i . t \ dressée. sur ladite place publique du Fort-Dauphin : faie sant droit sur-les plus amples conclusions du procureur' _général du roi; la cour ordonne qué la nommée Sannite Gogo , en présence des nédecin et chirurgien du roi de ladite villedu Cap, lesqueis en dresseront leur rapport, a Veftet de: constater l'état de ladite'Sannite Gogo , si elle est enceinte ; et-.dans le cas ot elle sersit' enceinte , ordonne qu il sera sursis 4 !exécution de son jugement jusqu'apres les couches,, et que jusques-la elle sera detenue dans les prisons royales dé cette ville; ordonne en outre que le sacrement de bapteme lui sera administré avant lexécution ; condamne Paul-et Euienne j négres nouveaux , a assister aux susdites exécutions, la corde au col, a etre ensuite flétris d'un fer chaud , empreint déslettresG. A. L, sur Fépaule dextre , 'par Vexécuteur de la haute justice , et a étre attachés a Ja chaine du Roi, pour y servir comme forcats, a perpétuité ; renvoie -les négres Saintonge , Boussole, Paul et Etienne , et lanommee Sannitte, dite Gogo, quarteronne, prisonniers , par-devant le juge cri-. minel du Fort-Dauplin , pour Pexécution des condam"nations prononcees par le présent arrét. Ordonne que le présent sera iumprimé et affiché és carrefours et lieux accoutumés de cette ville , dé celle du FortDauphin, au bourg du Trou et par-toutol besoin sera, etc. a

(6) euvrir une fosse et a fait enterrer les deux victimes a la fois. , y _ Darech, sous de simples prétextes, les faisaient briler vifs; Deville les faisaient rompre a conp de barre; Voyare les surpassait en cruauté ; if les faisait rompre et retrancher les parties naturelles. Lombard, conseiller an conseil supérieur du Cap-Francais , s'amusait a couper les oreilles de ses malheureux noirs, et lorsqu'il les avaient mis dans ce crue! état, i! éclatait d'nn rire immodérés Courtin, juge sénéchal, les faisaient fouetter a mori et pendre pour charmer ses loisirs. : Larchevesque - Thibaud, avocat au conseit . supérieur du Cap , avait acheté une quartronne martiniquaise , nommée Sophie, d'une dame Lorsan , pour la somme de cent portugaises 5 Sor phie, destinée pour étre la nourrice de \'enfant de Larchevesque-Thibaud. Aprés avoir nourri un de ses enfans , elle en nourrissait un second, lorsque madame Larchevesque -Thibaud congut des soupgons de jalousie sur cette femme ; présumant qu'elle avait des liaisons avec son mari, et elle exigea de Larchevesque-'Thibaud , pour lui donner des preuves da contraire, de donner un coup de pistolet a cette infortunée ; le complaisant mari exécuta l'ordre qu'il avait recn de. cette mésere ; Ja halle frappa Sophie dans: la main lorsquelle cherchait a relever le coup pour léviter. Des ce moment, madame Larchevesqne se saisit decette infortunée, la fitenfermerdans un ca binet; Ja, elle l'a fit mettre aux fers, aprés lui avoir coupé Jes chevenx elle- méme et les deux oreilles avec pn ciseau ; elle en jetta les morceaux 'dans un pot de nuit ; ensuite elle fit rovgir des fers , et x

A> Be 24 ee. exigea que Larchevesque Thibaud I’étampa de chaque cdlé des fesses et au’visage ; ce qu'il fit sans hesiter. Cette pauvre infortunée ayant langui pendant long-temps dans cette situation, a la fin ses bourreaux résolurent de lenvoyer vendre a Charleston , par un nommé Polony , médecin da Cap, ou elle n’a pu étre vendue, par rapport a ses mutilations , qui la défiguraient ; ce trait , connu de tout le Cap-Henry, est consigné dans le rapport _ de Garrant.Coulon sur les colonies. Pourcheresse de Vertieres, conseiller au conseil supérieur du Cap, et Charrier avaient des petites places a vivres au Haut-du-Cap ; tous les jours ils envoyaient leurs malheureux noirs vendre des Igoumes en yille; qu'ils ayent vendy ou non, - Celait leurs affaires ; il fallait qu’ils apportassent . en ‘argent , le montant des !égumes qu’on leur avaient donnés pour vendre, sinon Je fameux quatre piquet les attendait; ils étaient si cruels envers ces malheureux , qu’ils les avaient défendu d’apporter aucun vétement, méme a leurs dépens ; il fallait qu’ils allassent nus , avec un petit moreeau de haillon , appelé dans ce pays tanga. Galiffet et Montalibor faisaient périv leurs infortunés noirs dans les plus horribles supplices , sous te fouet , et dans des cachots fangeux , ou les victimes périssaient, leurs corps étant continuellement dans l’eau. Galiffel avait coutume de faire couper le jarret a ses esclaves: Apres le terrible quatre piquet, Odeluc, procureur de Galiffet , tarsal Come, sur les corps | ensanglantés des victimes, de la saumure, avec du piment et d’autres ingrédiens violens. Comment dépeindre le crime de l’infaéme Chas ~

C45) pniset , habitant sucrier de Ja Plaine du-Nord ? Quelle épithete donner a ce monstre pour le caractéviser? Ge Phalaris moderne,a défaut d'untaurean d'airain, faisait onvrir le ventred'un mulet (lorsque les maladies épizootiques faisaient des ravages sur son habitation); il y faisait coudre vivant l'fnfortuné gardien de ses animaux ; les cris, les efforts du malheureux qui s'agitait en s'étouffant dans Je ventre de l'animal, réjouissaient ce monstre 5 et quand il avait la certitude que sa victime avait rendu le dernier soupir, il faisait enterrer ! homme. et la bé:e, : Latour Duroc, habitant au bas du Limhbé, Jorsqu'un enfant mourrait, la ma'heureuse mere était mise au carcan jusqu'a ce quelle en ett fait un autre; ila fait enfermer une femme noire dans un cachot souterrain ayant un pied d'eau, malgré que cette infortunée avait trois enfans dont 1 en €tait le pére ; tout le crime de cette malheureuse » était de Jui avoir déplu ; malgré les sollicitations , Jes pleurs , les priéres de ses enfans pour attendrit ce monstre, il resta impitoyable, inflexible ; cette malheureuse mére mourut de faim et de miseére ; je tiens ce trait de barbarie d'un homme digne de foi, du sieur Vilton, qui a réside long-temps au Limbé, sur habitation de Blain de Villeneuve, ou ila été a méme d'apprécier la cruauwé des coions. Jouanean, habraat ala Grande-Riviere , fit clouer un de ses noirs par les oreilles contre la muraille ; lorsque le patient avait bien souffert dans cette situation, il lui coupait avec un rasoir les oreilles au ras de la téte ; et aprés les lui avoir fait eriller, il contraignait ce malhenreux'a manger ° 695 propres oreilles, ;

{ € 46 3 De Cockbumne, chevalier de Saint-Louis, hahi+ fant de Maribaroux et de Ja Marmelade, enterrait Jes hommes debout jusqu'au cou ; il ne leur laissait exactement que Ja téte dehors du tron ; et dans' cet état, ils'amusait a jouer a la boule sur leur téte, Les avenues qui conduisaient 4 "habitation de cet bomme cruel, étaient bordées des deux cédtés des différentes parties du corps humain,, qu'il avait fait hacher en piéces; ici on rencontrait les jambes ensuite les bras , plus loin la téte, et en face de la maison principale le tronc mutilé et empalé au travers d'un piquet , servait de spectacle a ce barbare, | Au Cap ,ou il a demeuré pendant long temps, assis devant sa porte ,-un noir passe en sifflant ; Cockburne se léve et lui passe de sang-froid son €pée a travers le corps ; i! empalait souvent avec son épée ses ma!heureux sujets. Monsieur le baron de Stanislas Latovtue , procureur général du roi, homme d'une probilé reconnue , m'a affirmé que cétait bien le pius méchant et Je plus airoce de tous les blancs qu'il a connu, ainsi que le chevaher de Dhéricourt, qui commettait de semblables atrocités. Dubreuil, capitaine négrier au Cap, faisait tailler impitoyablemeut une de ses négresses , et quand elle était toute ensang , il faisait vider sur les plaies 'de l'huile bouillante. Jumeaux frére, aussi capitaine de vaissean , dans un acces ce jalousie, fit écorcher vive la négresse sa concubine. Bichot , entrepreneur de batimens, au Port-dePaix, dans un excés de jalousie, emporta, avec un rasoir, la nature desa malheurense concubine

 ndire, et ensuite, il fit répandre dessus de l’huile bouillante. : . Sonuverbie et Sausse, du Port-de-Paix , étaient cruels ; ils faisaient périr les malheureux noirs sous le fouet et dans les horreurs des cachots. « Dubuisson, habitant de Saint-Louis, faisaig€ fouetter ses noirs a mort; et bien souvent, il les‘ enterrait vivans , notamment linfortuné JeanBaptiste. Wis Cabot, Legros, Labadie, habitans du Borgne, commettaient les mémes crimes que Dubuisson , en faisant fonettera mort et enterrer vivans. Ducasse , Fournié , aussi habitans du Borgne ; Dubose, procureur de habitation Odeluc, au Champagne, faisaient également fouetter , brdler | et enterrer vifs. Dubosc faisait manger des excré« mens huriains a pleines calebasses, et pendait la téteen bas, Bradarac, habitantdu Port Margot, avait dressé des chiens pour dévorer les chevaux qui venaient dans ses places ; et souvent il exercait ses dogues sur des victimes humaines ; iJ tua un pécheur nou d'un coup de fusil, pour étre venu pécher devant sa barriére. Cocherel, habitant de fa plaine des Gonaives, connu dans le commencement de la révolution par le.massacre qu'il faisait des noirs, s'était déja signalé par ses cruautés dans le régime colonial ; il faisait fouetter ses sujets a mort ; il exercait sa cruauté sur un muldtre, son postillon , nommé Charles ; quant il avait fini de lui faire applique cent coup de fouet sur les fesses , il le contraignait de monter a cheval tout ensanglanté, pour con-duive sa voiture; une auize fois, quant il lavait \

(48) fait fustiger, comme ce malheureux était musicien, il te faisait jouer du violon jroniquement , pour avoir, disait-il, dansé sans cet instrument. \ Magnan, habitant de la plaine des Gonaives , dur et Scrat , avait fait entourer par un mur trées-élevé les cases cle ses malheure: ux cultivateurs 5 dans ce parc, i] n'existait qu' une seule porte dont i en etait le séolier ; ; ces malheureux ne quittaient Je travail qne pour rentrer dans celte.prison ; ils n'én sortaient que pour y retourner ; 'il Jes faisait mourir sous le fouet: — , Belconche neveu faisait bréler vif et enterrer vivant; pour prendre Ja fenime d'un malheurenx muldire nommé Jacquet, il le fit mourir sous le fouet. Moichau, habitantad' Ennery, faisait mettre ses news vivans dans le four a pain Brulley. fameux dé).uté de Saint Domingue, ce fabricateur de cochenille, dans sa nopalerie située dans le méme quariier , ee faisaient mourir impitoyablement sous le firciat et braler vif. Perisse, babitant a la Croix, plaine des Gonaives, avait été surnommé par ses noirs,; Muaitre & jambes de bois, parceiquil leur faisait couper mopitoyablement fa tambe , pour la faute la plus legére, et il leur substituait une jambe de bois; ce qu lnta valu ce sobriquet. Desdunes pére, habitant de ?Artibonite, a fait briler vif, successivement, quaranie-cing Noirs , hommes, fe rmmes etenfans; Desdanes | actiicote, Poincy et Rossignol ; ; enfin toute cette execrable amille a, commis des cruautés de tous genres 3 Ls marchaient uuiiammentarmes de harpons , et X tous

(49) | fous fes noits étrangers qu’ils rencontraient darig Jes cases éiatent hdrponnés sans miséricorde et noyés. ° Remous-in, gendre de Desdunes, faisait lee mémes cruautés ; il fit brater vif Vinfortunée Nicole, Ja nourrice de ses enfans. Boisbel, aussi gendre de Desdunes a fait mourir sous le fouet la nourrice de ses enfans. | | Enfin yaurai eu peine a ajouter foi au nombre de cruantés que cette famille a exercé a PArtibonite, si tous ces faits, que jai recueillis sur les lieux.mémes, ne m'avaient pas été encore confirmés par M. Jean Baptiste Juge, ancien habitant propriétaire de l’Artibonite, présentement comte de Terre Neuve, ministre de la justice ; il a eu ta bonté de me communiquer ane infinité de notes concernant les crimes des colons, particuligrement de ceux de cette bi lle et riche plaine de l’Artibonite. Un certain naturaliste, nomme Descourtil , parent de ces Desdunes , qui a, dans plusieurs volumes ,-debité une foule de mensonges et de calomnies sur Hayti, aurait di plardt rapporter les traits d’humanié et Jes vertus de sa famille ; mais un colon de |’ Artibonite , nommé Dumontellier, a dévoilé, dans un mé‘moire, les crimes de ces Desdunes, Nons donnons ici l'extrait que nous en avons fait. Je prie nos lecteurs d’observer que c’est un colon qui parle : << [] est nécessaire , dit-il , Vinstruire le lecteur que le sieur Desdunes efit été aise de se voir protégé par un camp, moins pour Je défendre des attaques des hommes de couleur, que pour le sous tenir contre leffroi de son Ame sans cesse éponG

C Sty } vantée par les onibres des nombreuses victimed immolées & $a rage et par sa main sur des soupcons superstitieux ; 4 croyait voir a toute heure ces midnes errantes, tristes fruits de sor impudique ardeéur, exciter a la vengeance leurs peres , leurs fréres, leurs enfans , qui conservent encore Je souvenir du supplice de leurs parens ; et cette idée terrible lui faisait désirer l'appareil d'une force protectrice , capable d'en imposer a ees esclaves courroucés [1] >. Mats revenons aux crimes des colons. Mons doga faisait fouetter A mort ses noirs soupconnés de maléfice; il fit enterrer vivante sa concubine, Poirier de Bocalar, son voisin, mettait ses noirs au carcan et les museliéresa la bouche, pour les faire mourir de faim ; dans cet état, il ne leur faisait donner , pour toute nourriture, que des ‘exerémens humains. Le conseiller Riviere faisait cotper les tétes et les jellait dans PArtibonite ; il faisait tailler indifferemment les esclaves et les libres qui tomJaient sous sa main; | Lameau fils, habitant de la Saline, noya dans YArtibonite une malhenrense qui n'avait point voulu satisfaire sa passion brutale. Preval, pour monirer son adresse a tirer les armes, tua son postillon bénévolement d'an coup de pistolet, Lefevre, sur Phabitation Dessolier, aux environs de Saint-Marc , enterrait les nots jusqu'au cou , bn .

[1] Voyezlemémoire du sieur Dumoutellier, en réponse a celur du sieur Rossignol Desdunes , page 10, Garrant Coulon, page 34.

(<1) ne leur_laissant que fa \éte dehors, et il s‘exercait a liver au blanc dessus; il faisait fouiller des trous proportionnés aux ventresdes femmes enceintes , pour les faire fonelier a son loisir. Latoison Laboulle, babitant de Saint-Mare et de la Croix-des- Bouquets , poussait la barbarie et Ja cruauté a un tel pom, que les vieillards et infirmes qui n’avaient plus la force ni le courage de travailler , éprouvaient toute sa rage ; ; quelque fois il leur faisait atracher les ongles ou il les précipitait dans les fourneaux ardens avec de la bagasse ; 3 pour ub bout de canne, plante et arrosé de “5 sueur de ces infortunés ; la premiere fois, if faisait arracher deux dents aa malheureux quit avait cassé pour étancher sa soif; et en cas de récidive , qparres dents ; illeur ana manger des callebasses remplhies d’excrémens humains. Saintard, habitant suerier de lAr cahaye, a fait périr une infinité de noirs. Jarosay l’aing coupait Ja langue a ses dumestiques , pour élre servi a la Truetle. Deouet , habita nt de la M: mtagne . écrasait dans te moutin les noirs qui ne s’em, s ressaient pas d'd'er le café assez vite, a san gré, Ou, il les faisait noyer dans les bastins a mere Gerbaud, habia ntdelacodine du Mont- Rouis, se faisait suivre par deux dogues énormes , et $ "amusait, au commencement fle la révolution P a faire dévorer des enfans par ces dogues , pow’ s disait-il, effrayer les noirs et Jes em pécher de prendre part dans Jes insnrrections. Le faineux Caradens ainé, habitant du Cul-deSac, était atroce pour les hi 2 leoéres ; il Faisait adininistrer 3 8 ges Hows deux ceni Guups de fonet : A

(52) souvent il tronvait que ce chatiment était trop mudéré, alors il faisait fouiller un trou dans lequel on y mettait le patient debout, ayant que la téte dehors ; et aprés avoir fai! remplir le trou de terre bien foulée, on laissait dans cri état le malheureux qui expirait de faim et dans les plus horribles tourmens. Ge profond scé'erat tua d'un coup de pied demoiselle de Roche Blanche (son épouse et sa niéce }) parce qu'elle avait eu la générosite de voulom inierceder aupresde Ini pour an malheure vx qu'il allait faire périr de sa maniére accoutumee 5 malgré ce crime, la maiheureuse victime nen ~ fut pas moins immolée. TJ avait dépeuplé son habitation par ses cruautés ; plusieurs arnees elle resta sans bras ; les négocians ne voulaient plus fui en fournir; cet homme, d'un carac.ére fougueux . tombail sur ces négocians a coups de pied et a coups de chaise, quand ils Ini demandaient leurs payemens ; souvent il fallait le faire a conps de pistolet ; c'est ce qui occasionna son duel avec Lacombe jeune , négociant du Portau- Prince ; ce fait est de notomété publique 5 fa loi ne powyait rien sur cet homme, il était grand planteur, i! avait droit de tout faire. Baudry, conseiller honoraire au conseil supérieur du Port-au-Prince, habitant an quarher de Bellevue , fit périv sous le fouet, un aprés-nidi, gon confiseur, pour lui avoir présente de la confirure, qui, selon lui, n'était pas bien faite. Nicolas pére, babitant du Port-au-Prince , avait pour habitude de se faire accompagner par un enfant de onze a douze ans, quile suivait a pied , tenant la queue de son cheval; un jour cet enfant, fauigue par la longueur de la route et ne pouvant'

€ 53) plussesoutenir, abandunna la queue du cheval, et resta en route; a son rciour, le barbare Nicolas, le fit mettre dans une grande chandiére et le fit bouillir 4 grand feu; te! fut le supplice que ve scélérat inventa pour panir un pauvre innocent d'une fauie involontaire. I! coupait les langues et les oreilles de ses noirs; entin , il était reconnu si erucl, qu'il lui était defendu, par arv€t du conseil, d'acheter des noirs. Saint Victor avait dépeuplé Phabitation Boutin ar ses cruautés. Conmance fils , gérant de Phabitation de Poix la Genérale , aux Arcahaye, avai: égalementréussi a dépeuplercette habitation, Le baron Delugé, surnommé le bon blanc, habiant au Mont-Pouis, qui passait généralement sour tel, a fait taller un de ses noirs a mort 3 l. ceeur de ce matheureux palpitait encore forsqu'il le fit enterrer sous ses yeux. C'était en effet un bon blanc ; jugé des autres par ce trait d'humanité de ce bon blanc. Bernard Pemerle, de la plaine des Cayes, faisait rougir les platines avec lesquelles on fait de la cassave , et faisai: asseoir dessus ses malheureux noirs, qui r6 issaient ainsi sur un fer ardent. Champloi, habiiant de la Ravine du Sud, et Périgm, habitant de la plaine des Gayes , employaient les m-imes supplices pour faire mourir leurs noirs. Carouge , économe de Vhabitation Codere , sucrerie a quatre lieues des Cayes, a fait écraser le maitre sucrier sous la grande roue du moulin, sous prétexte qu'il gdlait son sucre. Une dame Jean-Bart a fait fouetter une de ses Gomestiques a mert, en faisant mettre le corps

€ 54 ’) de celfe infortunée en lambeaux ; ensuite elle faisait parsemer son corps de poudre a feu. Une autre dame Bailly du Cap, lorsqu’une de Ses ufgresses avait eu te malheur de perdre son enfant, elle en faisait faire un de bois, qu'elle faisait attacher par une chaine de fer au cou de cette malheureuse miere , jusqu’a ce qu'elle en Lit un autre; heureuse encore d'étre quille pour ce chdiiment, car souvent elle les faisait précipiter vivanies dans son four a chaux du Carénage. Madame Sarthe, habitante de Ja plaine du Cul-de-Sac, était dans usage de faire donner quatre a cinq cent coups de fouet a ses malheureux noirs ; elle fit mourir sous le fouet une de ses ser= vantes pour avoir eu communication avec wn blanc qui était venu Ja voir. Une autre mégére , nommeée Sivenant Ducoudrai, les faisait donner deux a trois cent coups de fouet, apres elle faisait fondre de la cive a cacheler , quelle égoutait, goutte a goutte, sur la plaie. Madame Gotte faisait mourir sous le fouet toutes les femmes noires qu’elle savait avoir puis des hommes qui pouvaicnt les retirer de lesMadame Momance, habitante de Léogane , sous prétexte de maléfice et de soriiléce , faisait prendre son atelier , les jours de divertissermens , els que les dimanches et fétes , et les faisait tailler impitoyablement ; plusieurs sunt mori de ceite maniere. Jamais il n’a par une ligresse comme celle dont je vais citer le nom, madame Charette , habitante de Saint Louis, avait fait faire des masgues de fer, qui se fermaient par le moyen

t 555 dés cadenats, dont elle était la gardienne des clefs, Voulait-elle tourmenter un de ses malheureuy, sujet, elle lui mettait un masque; linfortuné ayant toujours la téte fixe , ne pouvait Ja remuer que difficilement , et ne pouvait boire ni manger qu'avec la permission de cette furie , qui laissait périx de faim et de soif la victime. Une de ses servantes s'étant laissé séduire par son fils : voici le supplice qu'elle inventa , et qui fut exécuté en sa présence; elle fit préparer un boucaut , en enfoncant des clous dans toute sa circonférence , de mamere que tout le dedans était hérissé de pointes ; cette opération terminée , elle fit venir la malheureuse servante avec toutes ses compagnes ; elle prit un rasoir, et coupa les oreilles de cette infortunée victime , qu'elle allait liveer au plus affreux supplice ; maleré sa situation (elle était enceinte pour le fils de cette furie) qui aurait attendri le cceur le plus féroce ; malgré ses priéres , ses larmes , elle Va fit saisir par ses compagnes, qui lui étaient les plus attachées, et jeter dans le boucaut , qui fut immédiatement foncé par les deux bouts, et ensuite elle le faisait rouler , toujours par les compagnes de la victime, jusques sur le sommet dun morne tres -élevé ; alors elle ordonnait de lacher le boucant , qui se précipitait dans 'abime ; la, elle le faisait détoncer, et en retirer la victime encore palpitante , pour étre jetée au feu et brilée vive. A cété de cette tigresse, nous placons Venault de Charmilly , habitant sucrier de Gavaillon; ces deux monstres, m4le et femelle, auraient dé étre mis ensemble pour former le conple le plus exds

(56 j _ erable qui r’ait jamais existé dans ta nature. Je _ vais analyser les crimes de ce chevalier d’industrie, ce qui donnera une idee de sa moralilé, en attendant que Je puisse déevoiler entiérement sa turpitude. Venault de Charmilly faisait briler vifs ses maiheureux noirs ; i! les faisait e:.fourner avee de la bagasse, et i! assistait a ces horribles exécus tions ; pour une faute legere. il indligeait les plus cruels chatimens ; quant il appelait quelqu’en, et qu’on avait eu le malheur de ne pas avoir ene” tendu, il saisissait le malheureux, et lui arrachait les oreilles avec sa tenaille ; avait on mal reponda a ses questions , if vous arrachait la langue ; était-on accusé Wavoir mangé quelque chose , i vous arrachait les denis toujours avec sa tenaille, qui était son instrument favorit, pour torturer et mutiler ses malheureux sujets. Venault de Charmilly , dites-nous quel était le crime de Pinfortuné Jean Philippe, votre postillon ? Que vous avait-il fait pour étre traite ‘d'une maniére aussi inhumaine ? Calomniateur des noirs , vous avez cru , sans doute, que vos crimes, comme ceux de tous les coluns , vos complices, auraient été ensevelis dans le néant ; vous Pavezcru, car maloré toute Vimpudence que nous vous connaissons , vous n’suriez jamais osé faire le tableau imaginaire du bonheur que nous jouissions, dites vous, sous le régime colonial ; vous n‘auriez jamais eu laudace de faire une espece de réfutalion sur Vouvrage de M. Bryan Edwards , qui a écrit avec plus de vérité et de connaissance, sur Saint-Domingue, pendant le peu de jours quill a , résidé

t. Sah | résidé dans cette ile, que vous ne pourriez jamais Te faire pendant un szecle de résidence et de travail assidu. Mais revenons au crime qué vous avez commis sur la personne du malheureux noir Jean Philippe, votre postillon; en lisant ce passage. tachez de vous repaitre encore du sang de ce malhenreux que vous avez fait piler dans la mangeoire de vos chevaux , jusqu'a ce que son corps écrasé ne format plus qu'une masse de charpie; avant que vous ayez détourné vos yeux de ce spectacle affreux , apprenez-noas donc quel était son crime, pour lui faive subir un aussi horrible supplice ? Dites-nous done Jequel était le plus heureux des paysans d' Europe ou les noirs vos malheureux sujets que vous traitieZ aussi indignement({1]? La dame D-lorme, habitante a la Ravine Bianche de Cavaillon , est également digne d'oce cuper une place acété dece Charmilly; elle faisait mettre en lambeaux ses .domestiques au quatre piquet ; ensuite?elle les faisait étendre sur une lanche, la face contre ciel; et dans cet état, elle " faisait assujettir avec des clous. ' Rambault, habitant de Cavaillon , les faisait piler dans le canot a café , fouettait a mort, ef répandait sur les plaies de la cendre chaude ou de la saumure. Lartigue , habitant de Cavaillon, fit scier les quatre membres de Joseph, son domestique, et ensuite il le fit enterrer vivant. = [1] Je laisse mes Lecteurs sensibles comparer entre le pavsanet le negre. Venault de Charmilly , page 54, lettres a M. Bryan Edwards. H

€ 58) Lestaille, habitant 4 Cavaillon, les faisait piler daus le moulin a café , arrachait Jes oreilles et les dents pour une faute légere , et les faisait pendré Ta téte en bas. Gonrnaud, sucrier de Cavaillon , faisait braler vif dans les fourneaux avec de la bagasse; il faisait aussi noyer avec des poids de cinquante ou des roches attachées au cou. . La dame Grandié, sucriére a Cavaillon , fit tailler A mort; Baptiste et Zabeth, ses domestiques, pour lui avoir déplu ; ensuite elle les fit prendre et précipiter dans une chaudiére a sucre bouillante. Delmas , habitant de Cavaillon , enchainait ses noirs dans un poteau exposé a toutes les intempéries de lair, les enterrait vivant; Antoine, son maitre cabrouetier, éprouva ce funeste sort. Rousseau Lagaudraie , caféyer a la Ravine Blanche de Cavaillon, faisait enchainer ses malheureux noirs; et dans cet état, il les faisait dé= vorer par ses chiens. Sa Lopisau, bhabiant deta Voldrogue , a Jérémie, faisait taitler a mort ses malheureux noirs, et les bi dlait dans son four a pain. Bellance, habiant de Plymouth , les enchatnait ef enierral vivant, tailait a mort et mettait sur les plaies ensanglantées du citron, du piment et du sel, etc. ‘ La dame Clément, habitante au Fond- Rouge, a Jéréinie, faisait tailler A mort , brélait dans Jes fourneaus ardens , faisait mettre sur les plaies des cendres chaudes ou du piment. Farouge, du Fond-Rouge, les brilait vif, aprés Jes avoir gardé long-temps enchaiuds dans us poteau.

{ 59 } Jouvence, son voisin, commettait les mémes eruautés. : La dame le Roi faisait assommer a coup de baton jusqu'a mott. JLa dame Lamestiere faisait de méme. Guilgand, habitant de la plaine des Cayes au Fond-Vert, vaffinant en cruauté; il faisait enchainer ses noirs au poteau; i) leur faisait de Jarges blessures, et ensuite les laissait jusqu'a ce qwils fussen! rongés par les vers; le fouet ne cessait sur ses malheureux noirs, Gelin , sucrier 4 Jérénzia Jes jettait dans les ehaudiéres a sucre bouillantes Naud, au Fond-Rouge, enchatnait ses noirs a Ja pluie et au soleil jusqu'a ce qu'ils mourussent au potean, ou ius étaient attachés. Petit Gas et Bocalin, habitans de Jérémie, enehainaient lenrs noirs jusqn'a ce qu'ils périssent. Le chevalier Lafite, habitqn! de la Seringue de Jérémie, a fait pjler un de ses'comestiques dans le moulin a café; ses net's périssaient sous le fouet, Tauzias , habitant du Fond-Rouge et de Plymouth , faisait griller ses noirs sur les platines @ eassaves, et les faisait enterrer vivans. Nous creyons. que ce sont ces deux MM. ci dessus denommes, quiont été complimentersa majesté Louis X VEIL, et luni demander le rétablissement des colonies; qu'ils viennent donc encore piler, biailer et enterrer leurs noirs 3 nous les attendons. Dezormeanx , habitant au 'Trou Bonbon , avait une poience en permanence chez lui , oti il pendait asa volonté. | Contenssans , an Gap-Rouge de Jacmel , brg

 | fait et pendait ses noirs ; il les fatsait fouetter impitoyablement. Cagnette et Pradel , habitans audit lieu, les faisaient pendre la t@ie en bas. Enfin Saligné, Bégeste, Féraux , commettaient les mémes crnautés que Cagnette et Pradel. Baudouin, Duluc, Megnier, Rabond, habitans de Jacmel , faisaient tailler a mort et faisaient appliquer un fer rouge sur les plaies. Lantagnac et Lachaudiere , habitans a |'Ansea-Veau , ont fait pendre et braler vif plusieurs de leurs malheureux noirs ; ils les faisaient périr sous le fouet , au terrible quatre piquet. Remi Gourdette , Bonhomme Gourdette , Clery , Martel, Barthe , Périgné , tous également habitans de PAnse-a-Veau, commeittaient les mémes cruauteés,: Langlade, habrant a PAnse-a- Vean, avait Inventé un supplice qui tur était particulier, et que je mai pas encore trouve dans la nambrense nomenclature des crimes des colons ; il faisait prendre le, malhearenx .gu'il vaulait livrer-a ce supplice . apres lui avoir fait appliquer deux ou trois cenis coups de fouet, i! te faisait metire dans Jes ruches de fourmis; ce maiheureux périssait dévore par tes piqtwes de ces insectes , dans les plus hornbies souftrances. , Lain¢ fréres, Honoré, Arnauld, faisaient braler vifs leurs noirs, et les faisaient périr sous le fouet ; Jes deux fréres Laing les faisaient aussi mourir de faim. Weleh, habitants de Torbeck , conjointement avecson gérant blanc, nommé Dehais, ont commis Je crime ci apres: Dehais se plaignait sonvent que Iatelier da \ / |

ve wnecftusan muvic dad jad Mage et au sorhilége ; ayant perdu un de ses enfans naturels, 11 préiendit que cétait les macandals d- atelier qui avatent commis ce prétendu crime ; Welch et Dehais se rendirent a la place, ou tout atelier étau sur la houe ; ne powvant pas connai're posilivement quel était celui qui avait fait périv enfant de i ehais, ils chojsirent froidement et indistinctement douze de ces malheureux, hommes et femmes ; ils frent ouveir par l'atelier , la o4 il travaillait , une Fosse large et profonde, firent descendre les douze infortunées victimes dans la fosse, les firent mettre a genoux ; on commenga par jeter de la chaux vive sur elles , et ensuite la fosse fut comblée de terre; ainsi douze victimes humaines furent enterrées vivantes , pour un prétendu crime. Nous allons rapporter un deraier fait qui carace térisera l'dme des colons d'an seul trait. Un jour ?économe de la dame Langlois, habitante propriét ire dune sucrerig dans la plaine des Cayes

Jes innoémbrables forfaits des colons pendant le régime colonial ; ;’enflerais des volumes; Je faible récit que je viens de faire des atrocités dont nous avons été les victimes, suffit pour se faire une idée du caractére des colons; les femmes de ces monstres se sont également signalées par leurs forfaits; plusieurs de ces mégéres , Popprobre et la honte de leursexe, ont égalé et méme surpassé les hommes en débauche, en impudicité; enfin dans Jes exces les plus abominables , et dans_tous les genres de crimes et de cruautés les plus inouis. A la honte de la France, pas un seul de ces monstres, que nous avons cilé, a subi fa peine dne a ses forfaits; pas un seul n’a épronveé le plus petit chatiment pour ses crimes. Cclons qui exislez encore , cilez un seul parmi vous, dont la téte coupable a tombe sous le glaive des lois 5 je vous mets en défi de me dém snuir. Lhistoire ne ‘“présente aucune agrégation. d’hommes qui se i2ssemblent par les ceimes aux ~~~ colons dée'57 Dénnng> 3 parini tortes les nations, il a existé de profonds scélérats, pour le malheurdu genre humain; mais on n’a jamais vu dans aucune Epoque ni chez aucun peuple , une tourbe composée de guarante a cinguante wille bandits , dont chaque individu était autant de Nsvon, de Mezence , de Phalaris, etc. et les fermmes des Messalines et des Frédégondes , etc. Si nous remontons , cependant, a lorigine impure de ces eolons, nous serons convaincus qu ils ne pouvaient étre différemment de ce qu’ils ont été, et de ce qwils seront toujours ; en effet, des homies provenians de Ia lie du peuple, tous couverts de crimes, des aventuriers échappés de la corde, des gens

sans aveu , des engagés de trente six mois, ete. ne pouvaient produire que des résultats monstrueux 5 fuyant une pairie qui les repoussait avec horreur de son sein , vomis sur cette terre pour y cacher feur honte, et surtout pour y faire a tout prix une fortune ; pour atteindre ce but, ces scélérats employaient teus Jes moyens les plus illicites et les plus criminels. Eloignés de leur métropole , dont les lois étaient sans vizueur, toujours éludées et inexécutées par des administrateurs gagés et influencés par eux; ces colons orgueilleux , habitués au despotisme du régime colonial , ne voyaient rien au-dessus d'eux , au-dessus des lois qu'ils méprisaient et des' magistrats qui leur éiaient vendus ; ils commettaient tous les genres de crimes, 'dans l'assu' nce de Pimpunité, et ils opprimaient de la mauiére la plus horrible la population de cette ile. , En vain Louis XIV, par ses ordonnances , vonint metire un frein aux crua4tés et aux déréglemens des colons .°en améli iti 1@ Sort Ues libres et des esclaves ; ses bonnes intentions furent sans effet et ses reglemens jamais exécutés ; dans le principe on les éluda, et bientét aprés ils tombeérent en deésuéiude. Alors il existait sur chaque habitation mn despote blanc , qui avait le droit barbave de vie et de mort sur les malheureux noirs de son atelier ; usant de ce privilége atruce , la mort planait sur nos tétes comme» sur celles des plus vils animaux ; et pour nous la donner , Ms n'étatent embarrasség que de faire le choix du supplice ; sur toutes les habitations de ces grands planteurs , ils avaient' fait eoustruire des cachots, dont les formes étaient

variées et disposées pour les différens genres de tortures quils voulaient infliger a leurs victimes 3 il y avait dans ces cachots des loges exactement proportionnées a Ja hauteur et a l'épaisseur de la victime qui devait y étre enfermée, de maniére Welle périssait debout , sans pouvoir changer d'attitude ; dansd'autrescachots{ celuide Desdunes était construit de la sorte } des anneaux de fer élaient disposés le long des murailles , de maniere que (homme qui y était attaché, se trouvait crame onné contre le mur par tous ses membres et par [. cou ; dans cette situation pénible , un piquet de bois pointu , était le seul point d'appui ot le malheureux | ouvail reposer ses fesses pour se soulager du poids de son corps ; dans l'enfoncement de ce cachol, était une petite loge hermétiquement fermée , ov Ja victime pouvait éiouffer en peu dheures; d'autres cachots étaient cConstruits dans : f = ' des endroits fangeux [tels étaient ceux de Galifet, Moviialihor. Milne. | atour Duroc, et presque sur toutes les habiations-Ges grandsplanteurs (1) Jou Jes victimes périssaient dans eau par le froid ef Yhumidite qui supprimaient la circulation du sang; oulre ces affreux cachots, il existait mille instrumens divers de tortures inventées par la férocité des colons, des barres, d'énormes caicans de fer, avec des branches trés-relevées , des serres-pouces , des menottes, des empétres , des masques de fer , (1) Les débris de ces affreux cachots qui ont été demolis par ordre du Gouvernement sont encore existans sur ces habitations; ceux qui douteront de la yérité peuvent venir les your. des

e i > a | ; =. 2 ¢ 65 >) j Ges chaines, etc. Eh! pourquoi était réservé, grand dieu! tout cet attirail de la mort et des supplices , pour des innocentes victimes , qui tombaient a genoux au moindre signe! !!... Hnfin le terrible quatre piquet qui était toujours prét sur les habitations , dans les villes et bourgs; la victime y etait attachée par les quatre membres, et salie au mis Jieu du corps par un cercle qui Pempéchait de pouvoir se remuer ;d'autres faisaient étendre le patient sur une échelle bien assujetti par des liens, tandis que deux commandeurs qui se relevaient par deux autres quand ils étaient fatigués , déchiraient et mettaient en lambeaux sous les coups du fouet cent fois répétés , le corps de Vinfortunée, qui poussait des gémissemens lamentables , en appelant a son secours, tout ce que les tourmens ;onvaient lui sugeérer pour apitoyer son barbare maivre ; helas? ses cris superflus se perdaient cans les airs et se confondaient avec le bruit i qui faisait retentir, les échos,de nos , moa htaones: ate colon ss A learn eh a Foe ss J ° atroce , tranquille , sourd-a'ses cris, inexorable comme lenfer, considérait ce spectacle horriblé = bien loin de s'apitoyer, il fait préparer sous ses yenx des tourmens nouveaux pour étouffer les cris de Ja victime ; il Ini mettait un baillon dats Ja bouche ou un tison ardent, et pour assonvir le délirve de.sa rage, on lim apporte de la sanmure , du piment, du sel, da poivre, de li cendre chaude, de ('huile on de la mantégue bouillante, de !a cire a cacheter, de la pondre a feu; et suivant le choix du hourreau, Yon répandait sur Je corps ensan-~ glanté de Vinfortuné , ces ingrédiens ou ces max ticres enflammeés , qui se confondaiertt avec son

Z \ We: : rg \ oo f r sang’, et Ini faisait souffrir un tourment au-dessus de toute expression ; d’autre fois, il faisait rovgir des fers ardens , qui étaient appliqués sur le corps du martyr. Les coups de fouet et les sémissemens remplacaient le chant du coq, dit Wimphen, qm écrivait sur Saint-Domingue pencant !a révoletion, et il disait la vérité; pourra-t-on crojre qu’an blane nommé Lataille, qui faisait profession publique de tailler les malheureux noirs, pour le modique salaire de quatre escalins par cent coups de fouet ,ee bourreawwa fait une fortune brillante;c’est un fait connude tout le Cap-Henry, on ila exercé cet infame métier? Le malheureux qui n’avait pas le courage et la force d’dine de supporter Jes cruels chalimens que J’on vonlait lui infliger pour la faute Ja plus légére, fuyait dans les bois pour s’éviter les tourmens; sou be ee maire, furieux de voir échapper sa proie, le gpursuivait dans ces lieux, qui offraient,a, Vescluy> py esile contre la tyrannie 5 dela, Vorigine de ces1ameuses chasses d’ hommes marrons, qui étaient poursuivis et détruits comme des bétes carnassieres; la chasse était réputée bonne quant on avai détruit one douzaine de ces malheurevx , et bien souvent ces infames chasseurs, a défaut de marron , tuaient des infortunés quils amenaient avec enx dans Jes bois, pour toucher Ja prime que le gouvernement accordait par téte de marron [17]. [1] Arrét du conseildu Cap, qui accorde a cing blancs employés sur habitation Carbon, au Bois de | Anse, une somme de 1000 livres , a prendre sur la caisse des droits suppliciés , pour avoir détruit une bande de négres marrons , ayant pour chefs les nommeés. Polydor et Joseph. Moreap de Saint-Meéry , page 599, tome HI. 9

“AAIGrs 16S Inatneureux esclaves efarent mis en parité avec les plus vils animaux ; dans les actes publics, l'on voyait sur la méme ligne les esclaves, chevaux, boeufs, nulets, cochons, ete. toutne faisait qu’un; Vhommme éiait vendu indifféremment avec les cochons ; pour donner la preave de ces assere tions, nous henctabend mot a mot Parrét du conseil du Gap, que cus avons puisé dans ja Compilation de Moreau de Saint-Méry [1 J. —s: ha] -trrétdu Conseildia Cap, quijuge gw un Heonome ese gerant de la perte dun cubrouet et de deux NEETES 5 dont ila dispose pour son usage , sans Vagréement di proprietaire présert. Du 11 Juillet 1751. Entre les sieurs Bonnefond et Pinatdier , appelans d'une part ; et le sieur Couturier , mtimé d’ autre part; vu, etc; apres que Pigeot de Louisbourg » avocat des appelans , et Moreau de Saint- -Méry , avocat dejlinti: me » ont été .ouis aux audiences des7 et 9 dece mois, ais,\si qu’a celledecejour; et tout considéré, la Cour amis et saet | appellation et sentence dont est apnel au néant-y“terdoot;-cendamne la partie de Moreau de Saint: Mery” a payer a celle de Pigeot de Louisbourg, la somme de 10; ooo livres , , pour les deux negres, les quatre mulets et le cabrouet , dont ladite partie de Moreau de Saint-Meéry aindament disposé ¢ a linscu de ses propriétaires et pour ses affaires personnelles ; » les deux negreset les 4 mulets s' étaient noyés en traversant la riviere de Jaquezy pendant un débordement, et le cabrouet avait été entrainé parles eaux, aux intéréts deladite somme, a compter du jour de la dameile qniena été faite; si mieux naime ladite partie de Vioreau de Saint Mery, , sulvant Testimation qui sera faite desdits 2 négres, 4 mulets et cabrouet , par. experts qui auront connu lesdits objets , et gui seront convenus par les parties; et ce , pardevant M.de Pourcheresse de V ertiéres, conseiller, quela Coura commis et commet a cet effet, smon par i none d’office ; ce que la partie de Moreau de Saint-Meéry sera tenue a opter dans quinzaine , a compter du jour de la signification du if i]

F a 63 ») : é heat e Noustisons dans ce méme recueil, qu’un blane nommeé Sozeau , économe du sieur de Boujeau , hanitant av Quartier-Morin, tua dans sa colére nn noir de cette habitation, nommé Pompé, d’un coup de fusil; comme ce Sozeau était un misérable éc onome, i! fut poursuivi pour ce crime , et condamne a lexil hors de la colonie, pour la forme seulerment; car la sentence ne fut pas executée. Dans la méme époque, un malheureux noir , donna des coups de roches au chien dun bless nomme Summereux; il fut saisi, livré a la justice, et condamné a étre foneité dans tous les lieux et carrefours accoutumés , pour seul osé frapper le chien d'un blanc. | 3 O justice admirable! un ae. tue un noir on Pexile! unnoir bat un chien, on letraite encriminel, on le déchire sous Je fouet dun bourreau! Les femmes haytiennes étaient a la discrétion présent arret , sion ¢ Schue ; faisant droit sur les saisies et séquestratiiris laites a egquite des-parties dé"Pigeot de 1 ouisbourg, des négres , cochons et auires objets, si aucuns sont, appartenant a ie partie de Moreau de Saint- -Mery jes déclare bonnes et valables ; ordonne que lesdits négres, cochons et autres objets seront vendus, ala requete des parties de Pigeot de Louisbourg; savoir, le negre a la barre du siege royal du Fort- Dauphin, en la mamiére accoutumée, et les cochons et autres objets par le premier notaire requis, sous le bn‘ fice des offres faites par les parties de Pigeot de Louisbourg , de tenir compte de leur valeur a celle de Morean de Saimt- Meéry , sur et tant moins eta waloir aux condammations ci-dessus contr elles prononcees ; @abord sur les intérets et frais, et subsidiatrement sur le capital; ordonne que l’'amende sen reimise aux parties de Pigeot de Lewsbourg , et condanme celle de Moreau de Samt-Meéry en tons les dépens cles causes principales d'appel ef demande, =

> NN or { 69 3 de ces hommes inpudiques, qui Tes ontrageaient de la manieére la plus horrible 3jye fremis, quand j je pense ala quantité de ces malheurenses victimes qui ont éléimmolées dans lears fareurs jalouses 5 pour un simple soupcon , elles étaient fouettées ou écorchées vives ; celles qui opposaient de la résistance a leurs ar davis IMmypux diques , périssaient dans Jes tourm®ns ; ; la femme tnariée, ou qui vivait avec un noir, la | jeune fille innocente encore sous les ailes de sa mere, rien ne pouvait arréter le colon sans moralné ; ce matire orgueillenx , violait sans _pilié, sans remords , toutes les lois de la nature , faisait périv qaiconque osait élever la voix pour mettre un obstacle a ses passions; l'homme voyait prendre sa femme devant Jat sans pouvoir en wiuemurer, et la meére voyait arracher sa fille clans ses bras, sans ponvoir sen plaindre ¢ a personne, detant d'exces de brufalité et di injustice. Celui qui n'avait pas la for te ou le tempéramment nécessaire pour supper ie les orancs travaux, sans égards pour sa faibtésve on son état de maladie, au fieu de lui donner des remédes ou une nourriture plus saine, on laccablait; son sang rnisselait sons les coups redoub'és du fouet, bientét i1 périssait ou se donnatt la mort, pour mettre ua terme a sa pénible existence; et le barbare colon, en fe perdant, devenait la victime de sa propre fureur., Il y avait de ces colons avides et cruels, qui voyaient avec peine les femmes enceintes , parce que ces malheureuses, pendant leurs grossesses et le temps quelles metiaient a aliaiter leurs enfans, ne pouvaient travailler a Vinstar des autres enlfivatrices; ce qui dla, selon leurs abominabies

aad calculs, contraire a leurs intéréts; d'autres, pat ut calcul opposé, mais aussi sordide , voyaient leurs intéré:s dans !a propagation de leurs ateliers, et hyrajent aux supplices les méres qui avaient eu le matheur de perdre leurs enfans ; atnsi tous les sentimens de la nature et de humanité étaient ctouffés dans ame du colon ; par un sentiment plus fort, son intérei, son avarice ; on avait aucun égard pour les femmes enceinies, on les contralgnaient 4 faire les mémes travaux cue les autres cultivatrices ; et lorsque leurs états de grossesses les en empéchaient , on les déchiraient sous le fovet sans pitié; leurs situations auraient aiten~ dri des monstres, mais non pas des colons ¢ Plusieurs de ces brigands exergaiznt sur leurs habuations cette exécrable loi des Spartiates; les enfans malsain ou d'une constitution faible étaient précipités dans lesPfondriéres ou enterrés vivans. Dumas, habiatitt de la Marmelade, actneilement proprigiaire et, France, a Marsilli sar Seine, département ds la Mave, fit prendre un enfant une faible complexion, qui venait de nafire, et ordonna de le jeter dans le four a chaux. Elisabeth Mimi, sa fille naturelle, éinne de compassion, se précipita aux pieds de son barhbare pére , lui demanda cet enfant, promettant qu'elle en aurait som elle-méme, le nourrivait avec du fait de cabrit , et que la mére pourrait continuer ses travaux ; Dumas plus touché de cette derniére raison , que par le motif @humanité , lu accorda sa demande. Laurent, quiestle nom de cetenfant, est a présent 4gé de quarante-cing ans, pére d'une nombreuse famille, excellent gérant> un des bons agriculteurs haytiens. Vertueuse et bonne Mimi ,

J < ; at eee win ah *: «hy Nee eS ~~ fitn'es plas ! mais tu jouis dans le sein de la béas — titude cternelle , de la réconipense de tes bonnes actions ; lon ami consacre-ici ton nom et tes vertus, ala véneération et a |’amitié de ious les coeurs bons et sensibles. : Dans tous les pays, lamultiplication des hommes dépend du gouvernement; elle diminue ou s’adgmente, selon que les lois tyrannisent ou favorisent la population ; les colons étaient bien loin d'imiter les dispositions des lois romaines , et ce beau précepte de lareligion des mages, qui encourageatent les persans a la population « faire un enfant, planter un terrein neuf, batir une maison, sont trois actions_agréables a dieu ». Ces despotes, durs et cruels, faisaient tout le contraire ; aussi malgré Vintroduction de vingt mille noirs pay chaque année , la population d’Hayti avait bien dela peine adevenir croissaniz; hé! comment les hommes pouvaient -ils mult-phier sous la plus affreuse tyrannie qui ait jamais existé 2, Détracieurs dés noirs ,“cst-il étonnant maintenant si nos faculiés morales et physiques étaient comprimées par un sidur esclavage ? Quels sentimens libéraux pouvaient germer dans des cceurs * sans cesse abreuvés d’oppropre ! Les plus douces affections de la morale; religion, humanité , vertu ; ces sentimens qui font Je bonheur des hommes civilisés, pouvaient - ils naftre dans le sein d'une vie qui s‘écoulait dansla plus affreuse misére et dans des tourmens sans cesse renaissans? Est-il étonnant si nous élions enclins aux suicides, aux empoisonnemens; et si nos femmes éteignaient dans leurs coeursles doux senlimens de lamaternité, en fuisant péric par une cruelle pitié les chers et tristeg

ae i , aa ; hs oo | C 72 } — fruitsde leurs amours? Eneffet, comment supportet la vie quant elle est parvenue au dernier période de Ja dégradation et de la misére ? Quant il faut mQurie mille fois pour une, dans les tourmens Jes plus cruels, quant on est réduit dans cette situation déplorable, sans espérance d'en sortir; aimer la vie n'est-ce pas une insigne lacheté ? Eh pourquot donner le jour a des infortunés, dont la vie enticre était d'élre condamné a trainer leur fréle existence dans l'opprcbre et Jes tou:mens, dans un long tissu de peine saus fin; éteindre une vie aussi odieuse était-ce done nn si grand crime? c était compassion, Poumanie!!!... Colons abominables, auteurs de tous nos maux, vous osez nous calomnier et nous reprocher des forfaiis qui sont les vdtres; si vous eussiez été a noire place, et nous ala vétre, nous aurions pu établir une parallele qui neat pas éié a votre avantage; vons eusslezcu peul-étre tous nos vices, et pas une seuJe de nos verius ! Si ces crimes Guesous avez Timpndence de nous reprocher, nous étaient naturels ; pourquot depuisque nous avons révendiqué nos droits, et que nous avons débarrassé notre sol de votre souffle emyolsonné, nous ne voyons plus ni suicides, nl empoisonniemens, ni avoriemens ; et que malgré Jes guerves sanglantes que nous avons eu a soutenir et nos cruelles infortunes, nos campagnes fourmillent dune brillante jeunesse ? Pourquoi ces champs que jadis, nous ar:osions de nos sueurs et de nos larmes , retentissent de cris Wallégresse, se fertilisent et se couvrent d'abondantes récoltes ? Pourquoi desjours heureux ont succédé a des ous j @

@e douleurs, et qu'une nouvelle ére s’éléve toufe radieuse de gloire et de prospérité sur le peuple haytien , parce que ce sont les fruits dela liberté ; ce bien précieux du ciel, lasource et le plus erand de tous les bienfaits ; ces dons ne ressemblent pas aux horribles produits de l’esclavage, la plaiela plus affreuse qui ait jamais affligé Phumanité. Cependant, qui !e croirait ? Ces maitres cruelset barbares vivaient au milieu de nous dans la plus parfaite sécurité; un seul blanc, dans les montagnes les plus reculées , dans le milieu des foréts, gouvernait torturait cent noirs saivant ses caprices, sans craindre les révoltes, tandis que nous pouvions assommer ces tyrans a coups de houes ; mais les chaines de Ja servitude nous empéchaient de lever la téte au-dessus de notre déplorable situation. On pouvait voyager, jour et nuit, sans armes dans tonte la Colonie, sans craindre les voleurs, les infortunés marrons ne faisaient-de mal a personne 5 vivans. dans les bois, de raginas ,.dexe,un état de nadité et d'inquiétude , voyait passer de sa retraite étant, le riche planteur , son persécuteur, et le pacotilleur chargé de butin, sans avoir jamais tenté de se venger, et de s’emnarer de lems dée ponilles. Ce serait ict "occasion de rapporter une infinité de traits ’héroismes et d’anecdotes intérese santes , qui ont eu lieu pendant notre dure captivité; nous aurions pu faire contraster la générosité et la reconnaissance qui caractérisent les noirs ¢ avec la cruaut4, Pavarice et Vingratitude des blancs ; nous aurions pu faire roucir nos détrac= teurs de leurs calomnies , mais le temps presse 3 yous entendons de toutes parts les cris de nos concie : K

! (74 3 toyens , hos tyrans viennent, aux armes ? Now) nous hdtons d’abréger la tache que nous nous étions imposée , pour déposer la plume, et nous saisir de l’épée contre nos tyrans. ; Nous avons donné une idée du sort déplorable de ce qu’on appelait jadis les esclaves ; nous allons gsquisser maintenant la triste situation de ce qu’on appelait, dans ces temps d’horreurs , impudemment les libres. Nous ne ferons aucune distinction de ces soi-disant libres, car s‘ilsn’avaient point de maitres distincts , le public b/ane était leur maitre ; et sous tous les rapports, ils supportaient les mémes hunsiGations et les mémes infamies que Jes esclaves nous les considérerons donc comme tels ; sous le régime colonial comme sous |’ére de Ja liberté, nows désignerons la population d’Hayti sous la dénomis nation générique d’haytiens. ‘Pour mainteniv le sceptre du despotisme colo hial et Vempire-des peZngés ; pour empécher les Hires d’élever leur tées au dessus de la sphere d’i« snomiiie ob ils éiaient plongée ; pour mieux river leurs fers, quelle foule de précantions, d’arrétés ef de réglemens absurdes fnrent pris par ces gouverneurs et administrateurs mercenaires; ils les obligeaient de prendre des noms tirés de lidiome africain ou pris dans des expressions du pays, du nom des animanx ou des plantes, etc. de-!a l’or?gine de tous ces noms baroquesde Zombi, Beme= bara, Makaque, Bois- Rouge , Caiman , Sapoe lille , etc. gwils étaient obligés aller échanger

@u egreffe pour leurs nons propres et de Pamilles, en payant quatre escalins [1]. 2 fiéglement des Administrateurs concernant les Gens de Couleur Libres. - Du 24 Juin et du 16 Juillet 1773 Fours-Fronest , Chevalier de VALLIERE,, ete. Jéan-Francois- Vincenr , Chevalier , Seigneur do MONTARCHER,, etc. Deux abus se sont introduits dans Ia Colonie , qua intéressent également et état des personnes et leurs prorietés , relativement a lordre de succession. Les mus Jatres et autres gens de couleur qui natssent libres , prennent presque toujours le surnom de leurs péreg putanfs, quoique de race blanche. D'un autre cété, les esclaves affranchis prennent de meme le surnom des maitres qui leur ont domné la liberté; de ce double abus nait un désordre réel. Le nom d'une race blanche usurpé peut mettre du doute dans létat des personnes , jeter dans la confusion dans l'ordre des successions, et détruire enfia entre les biancs et gens de couleur cette barriére_insuxmoatable que l'opinion publique a posée, et que la sa-. gesse du gouvernement maintient. Pour remédier aux abus qui pourraient naitre par la suite; nous, en vertu des pouvoirs a uous dounés par Sa Majesté, avons ordonne et ordonnons ce qui suit: Art. 1, Toutes négresses , muldtresses, quarteronnes et métives libres et non mari¢es , qui feront baptiser leurs enfaus, serout tenues , outre le nom de baptéme de Jeur donner un surnom tiré de Lidiome africain, ou de leur métier et couleur ; mais qui ne pourra jamais étre celui daucune famille blanche de la colonic; et ce a peine de naile livres d'amende , et d'étre tenue:. de tous dommages , intéréts et rparations civiles envers la fermulle dont le surnom aurait été usurpe. 2. Enjoignons a tous curés , vicaires et autres desServans de paroisse , de tenir la main lexécution pleine et entiexe de Varticle ci.dessus, em inséraut dans Vacte

t 769 Privés de la jouissance de leurs droits civils; sari protection » sans appul , abreuvés Wopprobre , : leur existence precaire etait a la disposition du cet ny eT ts im at tn z Nees fe cere or een enim n - - EEE baptistaire Je snrnom qi aura été donne , 4 peme de sus» pension de payement de leurs pensions pour la premiere ois, et de plus grande peine en cas de récidive. 5. Tout maitre de quelque qualité, condition et couleur gu il soit, quit sollicitera dau gouvernement la permission d' Reranch ur un de ses esclav es, sera tenu a lavenir par Ja requéte qu'il présentera a cet t effet , de donner audit esclave , BWitre son nom, Wm surnoim qnelconque, ainsi et de la maniére quwil est dit en Particle premier du présent réglement ; faute de quot ladite permission ne sera accordée, tels justes dailleurs que puissent étre les motifs d'affranchir ledit esclave. 4. Enjoignons tres- expressement an maitre qui aura obtenula permission (afiranchir son esclaye, dinsérer dans Parte d affranclns. ement quil passera , outre le nom dudit esclave , le méme surnom énonceé en la permission; et ce, sous peme de nullité dudit arte d affranchissement , de mille livres d'amende, et d'etre tenu de tous dommages, intérets et réparations civues envers Ja famille dont le surnom aurait ¢té usurpe. _ _5. Faisons treés- -expressé? 'dévenses aux négres, mulatres quarter ons et métifs, nés libresou affranchis, qui ont usurpé jusqu 'a ce jour des surnoms de race blanche, de les porter a Vavenir ; leur enjoignons en conséquence de prendre un autre amon 'a leur choix, et dans le délai de trois adois aprés la publication du présent reglement , den fave déclaration aux grefies des juridictions 'dans lescuell es als anront domicile , lesquelies déclarations seront pertees sur un regisire particulier tenu a cet effet par les greifiers ; te tonta peme de prison contre les contrevenans. G. isons pareillement tres- expresses inhibitions et defenses a tous curés , grefhers , notaires , procureurs et huitssiers , de recevoir ou faire aucun acte de leur minis tere ott les négres.et les gens de couleur libres ou affr ranclis s'aviseraient de prendre le surnom, soit de Jeurs péres putas, soit de Jeurs maitres cle race blanche. Leur Fngeignors aw contratre den donner ayis aux procurcurs

"7 3 premier blane venu; ils ne ponvaient occuper aucune fonction publique ou de confiance, aucun emploi, aucune profession moindrem~nt reievée 5 tout étail exclusivement réservé pour Jes blancs ; ils ne pouvaint étre ni preire 2 ill avecars bi meédecin, ni chir urgien » niapothicaire , ni maitre ecole ; il leur éiatt- défendu d'% Occuper ces places ; méme dans les professions ou métiers, ils 3€ pouvarent élre maittres; il fallait quils fussent garcons percuquier, tailleur, macon, etc. la hone et la flétrissure ies suivaient partout; dans les églises meme ou fa sainteté des lieux devait inspirer aux hommes des sentimens de charilé et d humiliation, @oreueileuses distinctions les écartaient du sancivaive [1] Que dis-je? 6 comble' de vane humaine ! Porgaell accompagnall les blancs jusques dans le néant ; il jeur fallait des places distinguées dans les cimetiéres. du rot ou & leurs substituts , afin quil v solt pourvu ; ef pour metire lesdits cures , grethers , notaires, procureurs et huissiers, en état de pour @r juger du vrai surnom des negres ou gens de couleur nés libres ou afiranciis , lorsqu He se presenter ont pour contracrter , nous les aut@neome a exiger la représentation de Jeurs actes baptistaires ec d'affranchissemens , ainsi qu'expédition de la déclaration quils auront faire ave grefles des juridictions. 7. Voulons, au surplus , que les reglemensde s12 Juillet ie ime 115 in 1750s 14 Re nae 19D qui ont @gainet rapport aux pe ecautions a prend: ae dans les Anis publics qui intéressent les gens de couleur , soient exécule selon fleur forme et-teneur. Prions MMI. les Oficiers des conseils , et mandons a cenx. des juridictions en ressortissantes , de tenir la main a l'exécution du present réglement. Donné au Port-au-Prince, etc. fa] A Jércinie un Jeudi-Saint , les femmes hay tienes furent chassees de Véghse par Vinstigation des femmes ~ blanches; ces femmes ne retournérent a Veghse que 'pak «

D 5 | € 75 } = Obliges de faire les corvées de tous genres, de servir pendant trois ans dans !es maréchaussées ; et a expiration de ce terme, i! fallait servir dans tes milices de son quartier ou de Ja province ; als étaient obligés de faire quinze ou vingt lieues fe apporter un ordre ou une lettre a un blanc 3 _ fa moindre désobeissance , la moindre observation a ces vexations étaient punies comme un crime capital ; c'est ainsi que l'infortané Jean-Baptiste , noir libre, pour n'avoir pas obdi sur-le-champ a Barré Saint- Venant, alors gérant de lhabitaion Duplaa, pour lui avoir fait de justes remontrances , fut arrété et calomnié par ce profond scélérat, et condamné par arrét du conseil du Cap, a étre mis au carcan pendant deux heures , au marché Clugny de la méme ville , avec cet écriteau.: Négre insolent envers les blancs ; ensuile a étre fowelté ,margqué, e& attaché & fa chaine publique , comme forcat , pendant érois ans [1]. Le méme fait eut tieu 4 'égard de Mongin de la Marmelade, qui fut condamné par Vinstigation de Gauthier, planteur blanc, a éive 77225 am carcan, é un peteau qui sera a cet effet planté sur la place du marché de cette ville, dite de Ciugny , pour y demeurer chaque jour, depuis sept heures jusqu a neuf heres du matin , ayane un écriteau devant et derriére , portant ces mots en gros caractéres : Mulutre libre qui a Prmewe S nett Serene ae ordre du général anglais qui y commandatt , ct quia dit & Cette occasion , que devant Dieu tous les moriels étaient égaux er jue ces distinctions pucriles devaient cesser dan Kes éplives. : hij Moxean de Saimt-Miry, Page 225, tezne V.

léve 1G Maur sur un viene, a Suite d élre ate taché ala chaine publique poury servir comme forcat, pendant le temps et espace de trois années, Nos lecteurs pourront se convaincre de la vérité de ces faits, qui sont consignés dans les Jois et constitutions des colonies, par Moreau de Saint-Méry; ce colon ne peut étre soupconné de partialité a notre égard; ils y tronveront ecore une foule de traitssemblables; les femmes mémes ont éprouvé ces traitemens ignominienx, ou elles étdient obligées de fuir dans la partie espagnoles il fallait qu'elles se laissassent injurier, maltraiter et assommier par les femmes blanches, sans pouvoie repousser leurs ontrages. a Un blanc pouvait frapper impunément un soils disant libre , ?excéder de coups de haton, le tuer méme ; il en était. quitte pour étre conda uné a une simple amende, qu'il ne payait jamais; et le malheureux qui aurait repoussé ces insultes en lui rendant les coups, avait le poignet coupé , ow il était pendu sans miséricerde lorsque le blanc se érouvait blessé dans Je débat Fr}. . Les salles despectacles leurs étaient pour ainsi dire fermées ; ils ne pouvaient occuper que la loge od anpelée le Paradis, auraient-ils eu une fortune ‘ imimense, une bonne éducation, une belle réputation, tont cela n'éiait rien; le matelot, le pacotilleur, l'économe, une infinité de manans, sans fortune, sans moralité, les rebuts, les excré={ mens de la nature, uniquement parce qu'1l!s étaient Mewes [z] Les négres esclaves et méme fes affranchis de la colonie, sont menacés de mort sils osent se défendre contre un blanc, meme apres en avoir été frappé ; Hilliard du a ertoul, page 145, tome 4.

| € 60 ¥ j blancs, povvaient occuper les premiéres places 5 il en ctait de inéme dans les scciétés; auraient-ils été des phénix, ilsne pouvaient étre admis dans Jes tables ; ils me pouvaient échapper au_ petit ' couvert qui était aussitdt arrangé dans un coin de la galerie , ou dans loffice o& mangeaient ordinairement les domestiques ; c'est aussi dans ces eidroitsou mangeaint les propres enfansde couleur 'des blanes quilsn'admettaient jamais 4 leurs tables, ainsi que leurs ménageres. _ L Dans les grands chermins , dans Jes rves , dans Jes maisons , ils étaient obligés de fléchir les gee noux devant ces étres orgueilleux , qui, jaloux de conserver leur suprématie , étaient pointilleux suc toutes leurs démarches, et commentaient mémes leurs actions les plus innocentes, pour lesen punter 5 malheur a celui d'entr'enx , qui, dans les grands chemins , au bruit de fa voiture et du claquement cu fouet, ne s'arrétait tout-a- coup, chapeau bas, —Immubile, dans un humble silence, jusqu'a ce que Je erand planteur ait passé; malheur a celui, qui, dans les reves marchant sur une hone directe avec le colon, ou passant devant sa porte lorsqu'il prenail le frais, ne se hatait de se détourner en prenant le cdété oppose (1 J; malheur a celui qui allant dans sa maison auraii eu l'audace de lui déplaire; malheur au pauvre cuvrier, a artisan, qui allatent demander son salaire, le fruit de ses sueurs et deses travaux, soudain , les coups de canne, des coups d'épée a travers le corps, les coups de chaise , les coups de fouet, étaient la récompense de l'audae cieux qui avait osé commettre un pareil forfait. [1] Voyez le trait de Cokburne , page 46. | . Malheur |

. & j-. Malheur & celui qui avait sa petite propriété . €ontigué a celle du grand planteur ; malheur a Jui et a ses successeurs ; les droits sacrés de la proprigté, une longue jouissance, des litres authen‘tiques , rien ne pourra l’empécher d’étre dé‘pouillé, tét ou tard, par ce voisin avide et puissant; persécuté dans sa personne , dans ses bestiaux ; ‘enfin, tout ce qui l’environnait se trouverait cous Ja vindict du colon, qui poursuivait son crimi‘nei dessein, jusqu’a ce que le malheureux, désoulé.d’un pareil voisinage , ne pouvant plus supporter ses tourmens , était contraint de luz vendre 4 vil prix l’héritage de ses péres, et d’aller transporter ailleurs , dans cles terres arides.et éloiences des planteurs , sa famille et ses dieux Pénates; 1a, dépouillé, pauvre, malheureux, cultivant uoe terre ingrate, da moins il vivra en paix, et il Sestimera encore heureux de s‘étre débarassé ‘de son odieux voisin; sage, d’avoir sacrifié sa fortune, ason repos, il aura évité le sort de l’infortané Paul Garenan [1] ; nous pourricns rape % fa] Ce malheurenux était voisin d'un grand planteur -nommé Denis de Carenan, qui, pour avoir son bien, le fit déclarer esclave par arrét du conseil du Port-au-Prince; et al est un fait bien digne de remarque et qui caractérise parfaitement bien la justice de ces temps ; c'est que, est ca meme planteur qui avait vendu ce bien, et voulut s’en , Tessalsir el revemir sur son propre contrat passé depuis gquarante ans, pour cet effet ; il inventa lodieux moyen de contester la liberté de Paul Carenan , et Je fit déclarer . esclave , et.sa personne confisquée au profitdu Roi et son - bienremis.a Denisde Carenan_ nousayonsmeémetieu de pré - sumer par la conformité desnoms, que Paul Carenandevait étre issu on parent de linfaine Denis de Carenan , et.qnant

(Sz } \ goorter mille faits semblables , non-seuJement la possession d'une petite preprieté, une honnéte aisance , offusquait, portait obstacles aux colons jajoux etimpérieux; mais ils étendaient encore deurs orgueilleuses prérogatives sur les plus petites choses, jusques dans les plus petites menulies, dans les objets de luxe et, d'habillemens , qui cependant étaient laliment du commerce de la mé¢ mcdme , la parenté ne pouvait rien sur ces monstres ¢ 'Nous rapportons.l'arret du conseil ; nous pourrions citer "et prouver mile exemples semblables. "arrét du Conseil du Port-au-Prince , qui confisque au profit du Ilot un Mulatre se disant Libre. G 'Du 7 Février 19770. _ Entre le nommé Paul, dit Carenan , se disant mu"Yatre hbre , hhabitant , appellant; et Marie-Jeanne De'Yaunay, ¢pouse dudit Carenan, tant pour elle que pour ses enfahs; et notre procureur général prenant fait et . cause de son subsistut au Petit-Goave, et encore Denis de Carenan, Habitant institué; la cour faisant droit sur 'Tappel , a nits et met l'appellation et ce dont est appel" sau néant; €voquant le principal de Ja cause, et y fai~gant droit, a déclaré et déclare le mulatre Paul, dit Carenan, esclave; et confisqué a notre profit, déclare aussi nul et de nul effet tous les actes qui auront été «passés entre ledit mmulatre Faul et Denis de Carenan ; en conséquence, ordomue que ce dernier restera en possession des biens par lui vendas audit mulatre Paul , prononcant sur les demandes en intervention ,; ence qui » touche celle dudit Carenan, le déclare non recevable en Jadire intervention et a légard de celle de Marie-Jeanne Delaunay et sesenfans, lesrecoivent parties intervenantes ; et pour étre fait droit sur leur invention , les renvoient 2 pourvoir ainsi quis aviserontbon étre., tous les depens prs surla chose. ~ set

Ne € 83) tropole; ilenr était défendu par les ordonnancesf rf Jes hommes de s’habiller comme les blancs , et ies femmes comme les blanches ; une mise un peu relevée, des éroffes au-dessus du commun, ce étaient s’'assimiler aux blancs, un noble maintien , une tournure élégante , c'étaient le comble de laudace, un horrible scandale ,: cétaient sortir des bornes de la simplicité, de la décence et du respect ; apanage essentiel de leur état. Rien ne chognait davantage ces colons grossiers daus leurs matntiens, sales et mal propres dans leurs babillemens, que la légé~ reie, la propreté, et les maniéres agréables, naturelles aux hayiiens; la piupart de ces colons, comme nous l'avons déja dit, provenant de Ja lie da peuple, parvenus a la fortune par les crimes ou par le hazard ; conservaient toujours dans leurs ‘tons et dans leurs mauiéres , les traces de leurs crasses origines, ~ ‘ ; Pe ene ateeaeid Fy] Réslement provisotre das Administrateurs, Concere _nant le Luxe des Gens de Couleur. Du g Feévrier 1779, Rorert , Comte d'ARGOUT , etc. Jean-Baptiste Curmemin de VAIVRE, ete. Le luxe extréme dans les liabillemens et ajustemens , auquel se livrent les gens de couleur , ingénus ou affranchis, de l'un et de l'autre sexe , ayant également Frappé l'at= tention des magistrats, du public et la nétre, il,est de-_ venu uécessaire d'y spporter provisoirement un frein , en attendant le réslement di fimtifl qual échéra de publier a ce sujet, si la siunple morition que nous croyons devoir nous contenter de faire pour le moment a cette classe des sujets du roi, dignes de la protection du govvernes ment lorsqu ils se contiennent dans les bornes de la sim-« pliciss, de ladécence et du respect, apanage essentiek @e leur état, ne lesramenait pas 2 eux-memes a Ces prim= “

- (84) ‘Les femmes blanches surtout , plus entachéeg de préjugés, la plupart des poissardes ou des a ee TE) cipes de modestie que plusieurs @entreux semblent avorty oublies. Lintérét des moeurs, supérieur a tous les autres, ne nous permettra jainais de donner une juste prépondérance aux intérets inaleniencus , dont pourraient se prévaloir en ce point quelques conimercans, sousle nom du commerce; mais nous crvyons aussi que ces divers intérets peuvent et doivent se réunir dans un temperamment qui, en autosisant usage modéré, exclut tous ce qui serait exrés ou voisin de lexcés; c'est sur- tout Passmuila ion des gens de couleur avec les personnes blanches , dans Ja maniére dese veétir , le rapprochement ales distances d'une espéce a lautre-dans la forine des haeae la parure éclatante et dispendieuse , larroance quien e.t quelque fois la suite , le seandale quilacCompagne toujours, contre Jesquels il est trés-important dexciter la vigilance de la police, et de mettre en ceuvre les moyens de coercition qui sont en son pouvoir, en laisSant a la sagesse de prévenir aussi soigneusement toute inquisition minutieuse, que tout relachement encore pilus dangereux ; a ces causes , et-en vertu des pouvoirs @ nous coniiés par Sa Majesté , avons ordonné et ordons HONS provisoirement. ce qui suit : Art. 1%. Enjoignons a tous gens de couleur, ingénns ou affranchis de l'un ou de autre sexe, de porter Je plus grand respect, non-seulemeut a leurs anciens maitres., patrons, bienveillans, leurs veuves on entins, niais encore a tous les blancs en général, a peme d’ctre poursuivis extraordinairement, sile cas y chet , et pumis selon la ric gueur des ordonnances , meme par la perte de la lberte, sile manquement le mérite. 2. Leur défendons trés-expressement d'aifecter dans feurs vétemens , co:fures, habillemens on parures , une assimilation répréhensible ayer la ‘maniére de se mettré les hommes blancs oi emimes blanches; leur ordonnons ale conserver les INarques qui ont servi jusquia present: de caractére, distinctif dans la forme desdits habillemens et emfpres , sous les peiaes portéesen larticles’ qi-apre & — —_

_ Ceo malheurenses échappées de Bicvéires, portées sur nos plages par Vinfainie de leur conduite ; ces? femmes méchanites et orgueilleuses ne pouvaient voir, sans un crnel désesporr, sans un morte! dépit, le luke , Ja beaulé, les formes élégantes et los charmes inexprimables de® nos incomparabié les haytiennes. | Ce contraste humiliant pee des horames pét Corgueil ,-et surtout pour des femmes vaines oy présoe): ftueuses, a toujours mévité lene altention et fixe la sollicitude du gouvernement; on ne peat Jive sans piitd des mriséralbles ordonnances rédigées a cet égard; anjourc dani nous ne pouvans 192s empécher aE rire en voyant ces puerilvés , qui sont cependant une bien erande preuve de lyufébor tid physique Ce fimediede cette especed' oe de ces colons, 'qui veulent s'arroger une prétendue supériorité ei ndive. |S oR ee a I SE EEE a Se oP 3. Et dernier. Leur défendons pareillement tous objets de luxe dans leur extérieur , Le eT avec la simplicite de leurs condition i origine, a peme dy ctré pourvu sur-le-chamip , soit par vote ce police ou Baie: ment, par les. oficiers des lieux a qui la connaissance du fait appartient ; et ce, tant par emprisonnement de la personne, ;que ' confeeaion desdits objets deluxe , sans prdjtdice He plus forte peine en cas de recidive et de désob4issance, ce mune nous Commettons a la prudence desdits juges, sauf l'appel au conseil supérieur du ressovt. Prions MM. les Olfiriers des conseils supérienrs au. Cap et du Port-au-Prince , @enregistrer la présente ordonnance; et mandons a 'come des jurisdiction de leur ressort , de tenir la main a son exécution; sera icelle enregistrée av grefte de lintendance , imprimée , LUE ¢ publite et affichée partoutsot -besoin 'sera, Bonne au Can, ete. a

¢ & 7 Quoi ! me suis-je dit 4 moi-méme, des gouver+ meurs, des administrateurs chargés de regiy une. colonie aussi importante qu'était Saint-Domingue , navaient done rien autre chose a4 faire que de s occuper de frivolité et de satisfaire les passions effrendes des colons. Quoi ! ils avaientdes réformes sages , des amdliorations de tous genres a opérer ¢ als avaient a faire exécuter les dispositions du Code Noir et de Edit de 2784 , qui amélioraient le sort des libres et des esclaves ; fois qui étaient foulées aux pieds par les colons ; que dis-je , par les administrateurs eux-mémes ! [ls avaient. a réprimer les cruautésinouies quise commettaient sur toutes Jes habitations , d'nne extrémité de I'tle a lautre ; ils avaient a établir des réglemens de culture qui, en améliorant le sort des agriculteurs , auraient augmentés les revenus de Ja colonie ; Us avaient a rabaisset l'orgueil:du despotisme colonial et ramener aux bonnes meenrs , a Vobéissance, a la religion, cette tourbe de bandits ; bien Join de s'occuper de ces grands intéréts , qu'ont-ils fain ? ces administrateurs mercenaires, vendus aux eolons , gouvernés par Vinfluence des fertimes blanches, ils ilattatent leurs passtons, leurs caprices; ils ageravaient les maux qui s'accumulaient de plus en plus sur nos tétes, au lieu de les diminuer ; ils trahissaient la confance de leur souverain et les intéréts de leur méivopole , en donnant des fansses notions sur ce pays ef en empéchani l'exéeution des lois. Sans les vices de celte administration , la révolution n'aurait point ev lieu , et nous serions encore sous le joug des coluns. 4h ft rencens grices a leurs injustices, puisque ¢'est eligs 'my

| € 87 3 efui neus ont perté a briser les fers de Ja tyrannie pour jamais ! J’ai lu Pouvrage d'Hilliard d’Auberteuil pour connaitre les causes qui avaient pu porter les colons a le faire périr dansles horreurs d’un cachot, certainement ce n’était pas pour avoir écrit le passage suivant: « L’intévét et la sdreté veulent que nous 9% accabiions la race des noirs d'un si grand mépris, % que quiconque en descend jusqu’a la sixiéme % générationsol couvertd'unetache inéffacablesys mais c’était pour avoir eu plus d’humanité que ces infames colons ; c’était parce qu'il avait signalé au ministére francais une partie des atrocités et des abus qui régnaient alors a Saint-Domimegue; c’était pour avoir osé dire, en parlant des noirs, « lEditde 99 1685, qui regle les punitions que leurs mattres > peuvent leur infliger , établit une sorte de prae 3 portion entre les fauteset le chatiment; mais cele % n’empéche pas que des négres ne périssent jour> nellement dansles chaines ou sous le fouet » qu’ils ne soient assominés , étouffés , britlés 2 sans aucune formalité ». Voila Ja cause de Ja mort de linfortuné Hulhard d’Auberteuil s mais ce qui surprend davantage , c’est de voir -qu’un ouvrage comme celui dont il est/:ici question , qui pouvait sauver ces misérables colons , par les vues d’améliorations et d’adcucissemens du sort des malheureux esclaves et dessoidisant hibres; qu’un ouvrage enfin , présenté au 2 S P ministre de la marine, agréé par lui, imprimé avec e * eres ° ° Pia il s fd approbation et privilége du roi, ait été supprimé̀d comme un hvee gapgereux, par ordonnance du

« 88 9 . _ ror, et Vauteur condamné a périr® d'une mort igrominieuse (1). : a b (3) Arrét du Conseil d Etat, qui suppr 17700 ULI Ouvrage intitnté : Considérations sur {Etat present de la Colonie ~ francaise de Saint- Domingue Du 17 iy eawidane Lie = Sur ce quia été représenté au roi en son conseil, qu'll ‘s'est ré “panda un-livre en deux volinnes intitulé: Considé‘rations sur l’état présent de la colonie francaise de Saint‘Domingue ; et Sa Majesté étant informée que cet ouvrage _a fait sensation dans ses colonies a’ Amérique, elle s'en est fait vendre un compte parlicuher. Sa Majesté, ayant re“copnu gu indépendamment de ce qu "dl contenait ailleurs “de réprehensible , lauteur sy était permis par des? impuations graves , contraires a Ja vere , dattaquer | Vadii“nistration des chefs de Saint-Domincue ; elle ajuge quail p était de sa Sagesse et de sa justice a aeeeten le cours dudit _onvrage ,.et de donner a la meimoire du sieur Comte “a ’Epnery gouverneur de Saint-Dommeue, quia simsjement mérité l'estime et les regrets de Sa Majesté ; a feone ‘dé cette colonie; et au sieur 1aé Vaiy re, mterdan gm y, remplit actuellement ses fonctions” mec autant iad “mle que de br robite ; cette mar que publique de sa justice , et. de Ja satisfaction qu elle a de sa. condutte ; om le rape port’, le roi étant en son conscil, de Pants de M. le ~Garde-des-Sceanx a ordonné et érdonne que Vouvra -intitulé : Considérationg sur l'état présent de la colonic francaise de Saint- Domingue sera et demeurera sup prime ; 5 ce faisant a revoque et révoque le priv ilége ace corde Z a Prault , imprimeur , et-par Imi cédé a Grangé , qui a wnprimeé ledi ouvrage ; ; lequel privilege sera par eux rapporté pour étre coe elle : fait Sa Majeste tres - exe mgeses defenses auxdits 1 nuprimeurs. et a tous autres, de vendre, débiter et réimprimer ledit ouvrage , aux peines My avoit ; enjeint a ceux qui en ont des exemplaires .. de les rapporter au greffe de son conseil ; enjoint pareilsaa Sat Majesté au sigur liewtenant-géné ‘ral de police, et aux sieurs Intendant et commissaires departs dans les provinres, chacun en droit soi;de tenir la maina Noe cution du présent arret. Faitau conseil état, etc. Sig AMELOT,~ ‘ : a Cele

‘N { 8 } Cela nous confirme encore davantage dans l'opie _ Bion ot nous sommes, que le gouvernement de notre ci-devant métropole, dans tous les temps, a é1é égaré et entrainé dans de grandes erreurs, par les passions qui ont toujours été le premier mobile de Ja conduite de ces colons orgueilleux endurcis dans tous les genres de crimes; tant qu'il existera un indie vidu de cette caste impie , il travaillera toujours & tromper et a égarer l’opinion des européens sur notre compte; ex-colons de Saint - Domingue, relisez Hilliard d’Auberteuil , que vous vous estimeriez heureux de pouvoir mettre en pratique leg’ gonseils qu'il vous donnait alors ! Ces ex-colons, usant des droits souverains , ne se gouvernaient que selon leur voionté ou leurg gaprices; ces étres orgueilleux vivaient au miliew “de Vabondance et des richesses , menant une vie serisuelle et. libjdineuse; leurs jours s’écoulaient dans le sein de l'abominable préjugé qu’ils avaiené eréé. Préjugé, génie barbare ! que ton empire est puissant sur le coeur dé Phomme ; c’est toi qui le porte a méconnaitre son frére , ale hair et a le pers sécuter ; c'est toi qui était l’dme et le mobile du féroce colon, pean il exercait ses cruantés sur nons § cest.toi qui lui inspirait cet affreux deélire, qui le portait tout a la fois , a outrager le ciel et la nature! Liveés a la plus crapuleuse débauche , il n'est pas un crime dont Jes colons ne se soient souillés 5 ils ne respectaient pas méme les droits de la nature envers leurs filles naturelles; il est impossible de se figurer les orgies et les excés de tous genres aux‘guels il se sorent livrés dans les repas et dans les parties de débauches nocturnes, qu'ils se donnaient réciproquement, M

(go > Heureux! par le fruit de nos laborieux travanxs jls_s’engraissaient de notre sang et de nos sueurs. Heureux ! par l'état d’opprobre et d’abjection o& is nous tenaient plongés; ces despotes imperieux étaient jaloux de tout ce qu ils croyaient blesser leurs orgueillenses prérogatives, et ils portaient tous leurs soins ef toutes leurs sollicitudes sur tout ce qui porvail étendre et consolider-lempive du despotisme coionial. Tels étaient le gouvernement. les meeurs et le caractére des ex. colons de >aint-Domingue avant Ja révolution de 1789; Phomme impartial pourra se faire une juste idée de ces temps affrenx et de da situation déplorable ot nous étions piongés. O vous jeunes haytiens qui avez te bonheur de naitre sons le régne des lois ei de la liberté ! vous qui ne connaissez pas ces temps d’horrenurs €), de barbaries; lisez ces ecrits; n’o. bliez jamais desinfortnnes de vos peres, et apprenez a vous défier et a hair vos tyrans ! | Es:-il étonnant d'apres~éela’ si Barré SaintWVenant regrette qu'on ait détrvit opinion de la supériorité du blanc; si Felix Cartaux , auteur des Soirées Bermudiennes , mit en axiome cette jnaltérable suprématie de lespéce blanche , qui est Je palladium de notre es;.éce 5 dial, si Berquin Davalon veut que Von perpétue Pheureux préjugé qui fait meépriser le negre comme esclave ? Cuirassés de ces blas;hemes, dit le vertueux abbhs Grégoire , ils demandent impudemment qu’on forge de nouveaux fers pour les afrieains; un autre de ces monsires, que nous présumons étre Valentin de Culion, ancien avocat, ex-colon de Saint-Domingue, pense que les negres ne recex ; Fat :

= (gt) Vaient Ia vie qn’a condition d’étre asservis , ét il prétend qu "eux-mémes votevaienit pour Pesc lavages il regrette le temps ott Pombre due blane faisait marcher les noirs; et Vaffreux Woalouet, un de .os plus cruels persécuteurs , app laud a ces pensées, ens ‘écriant : Moili ce qui efact autr ofnis et ce gui west plus; ce gwil faut cependantretablir, mats avec plus dart que de violence [1]? Haytiens, a ce langage des colons, aux souvenirs de ces Oppresseurs, que nous avons vaincus dans tant de combats, vos coairs ne se soulévent-ils pas ? Ne seitez vous pas bouilliv le sang dans vos Veines ? Quoi! aux croisemens des bayonnettes , nous avons mis en fuite nos crnels ennemis; nous avons fait disparaitre cette prétendue supériorié da blanc, et ir ombre pourrait encore... . Ake on, non, ce temps n est plus 5 il ne reviendra ja ais ; _ngus ,,pouvons étre anéantis , et nous préférins J'éire jusqu’au dernier, pluidt que de courber nos tétes squs le joug despotique qui nous Opprimait. Jamais nous ne tremblerons devant les armées imnombrables de nos ennemis ; nous come battrons a leurs ombves ! Trois cenis spartiates, ontils tremblés aux ‘Vhermuphyles ? Lorsque les innowbrables armeées des perses envahirent la Gréce pour juiravir sa hberté; ils moururentau champ @honneur, les armes a la main; ils tomberent la face tournée vers leors ennemis; mais j/s furent vengés dansles plaines de Platée et de Marathon, et la Liberté triomy:ha de ses nombreux ennemns ? Ainsi quelques uns de nous terminerons leur care ricre gloriease; mais ils seront vengés, et la iiberté et 1 indépendane ‘ seron! tomcurs tromphantes ! {2| Chap. XJ, tom. IV, cellection desméns. surS. Domingues

F 92 Haytiens ! quoiqn’-en dise Malouet , jamais son art perfide ni la violence ne pourra rien sur nous 5 pourrions-nous éire trompes par nos plus implacables eunemis ? Ponrrions-nous méconnaitre la main de ces bourreaux qui ont toriuré et mutilé nos péres, pendant des siecles entiers? Pourrionss nous méconnaitre leur aftreux dessein ? Quoi ! nas divisions intestines qui les rejouissent, les voeux: et Jes efforts qwils font pour la perpetuer , la joie qui est peinte sur lear physionomie , qui anime leurs coears au récit de nos malheurs , le soin quils y mettent a les aggraver en jettant les soupcons et en répandani des calomnies ; Jes nouvelles qu’ils invenient, ou ils imaginent des batailles sanglantes, ou is se complaiseni a présenter des monceanx des hayii-ns égorgés par des haytiens; tout cela ne nous suffit-il pas ? A ces cenvres des colons, pouvoris=\ nous méconnailre nos véritables et implacablés” ennemis, les seuls-artisans de tous nos malheurs ? Ah ! mes compatriotes; haytiens , mes fréres, mes amis, rallions-nous Gintre nos ennemis communs; ne formons qu’un seul et méme faisceau de nos armes ; rallions-nous autour de ce grand homme , de ce génie tutélaire, que la divinité a fait naftre pour le salut des hayuens ; rallionsnous autour du grand Henry, de ce bon pere , qui emploi toute sa sollicitude a faire le bonheur de la famille hayiienne , dont tous les membres sont ses enfans ; lui sev} conduira !e vaisseau de Ja liberté et de Pindépendance au port; qui pourrait en douter? a cette conformité de nom avec le caceique Henry , qui sanva du naufrage les débris des premiers haytiens ; a ces marques extraordi_ hares, a son genie, aceite énergie, a celle cons

¢ 93) maissance profonde qu’il a des choses et da coeur hamain; n’en doutons pas, c'est lui que le dorgt du Tout-Puissant a désigné pour éire le vestaura- . teur et le libérateur de son peuple, N’est-ce pas lui, hayiiens, qui vous a eréé des insti'utions et vous a donné des lois qui font voire bouheur présent, et se répandront sur voire postérite? N’est-ce pasle génie de ce grand homme, quia élevé ces monumens pour la cloire de la naliob , ef qui attire sur vous Vaduaiiration de Vetranger ? N’est-ce pas lui, qui a élevd cette fameuse ciladelle sur le pic des Ferriéres , umqne dans le nouveau monde, par l’immensé de ses ouvrages, et qui n’a pas sa parei!le dans Pancien, par sori site inattaquable ? Ces bienfai's , ces monumens, sont les preaves de sa tendre sollicitude, “pour faire votre bonheur, celle de vos familles et “de-vos enfans,,ét ils assurent ta défense de votre libertd et de votre indépendance , contre les attaques de ceux qi) asgraient y attenter ! N’est-ce pas ce héros , gui, dédaignant les routes du vulgaires, a imprimé a la nation haytienne ce noble caractére et ces sentimens généreux, qui disiin-guent Vhomme-libre, qui lm donne cette éneryie “qui sera toujours Veffroi et Ja tervenr des tyrans ? N’est - ce pas lui, qui, pendant vingt cing ans de combats , de peines et de travaux, a porté la hache, avec les héros haytiens, sur Varbre antique du préjugé et de l’esclavage? N’est-ce pas lui, enfin, qui ena extirpé les derniéres racines , en falsant disparaitre lombre du blanc ? Haytiens ! a tant dimmortels travaux , a tant _de services rendus, a tant de bienfaits, nous ne serons jamais ingrats ! Non, que les autres péuplesaa ~

, C 94) } se déshonorents‘ils le veulent par ce crime honteus; pour nous , que la gratitude et la reconnaissance soyent toujours notre pariage; que ces vertus soyent toajours gravéesdans nos coeurs, et qu’elles ysoyent ineffacahles. Gioire soit &@ jamais rendue & Henry 1°, le régénérateur et le bienfaiieur du peuple fasion : Gloire a lui et a ses descendars ; puisse sa dynasiie régner éternellement sur sous ! Haytiens ! que ces cris de la reconnaissance nous accompagnent partout ; dans nos fétes , dans nos repas , dans Pintérieur de nos familles , qu’ils soyentle symbole de notre joie et de notrea!léoresse , comme dans les combats , qu’ils soyent le signal et le gage certain de Ja victoire! Gloire vous soit a jamais rendue par les haytiens, immortel protecteur de la liberié de la presse ,’des:__ aris et des sciences ! eaiemneireaee 4 O monauguste Souverain ! permettez que je méle mes faibles accens anx accle mations de mes concltoyens ; c'est a la puissante et royale protection que Voire Mayesté accorde aux lettres , que je dois la faveur de pouvoir crayonner en liberté et aux yeux de l’univers , Jes crimes de nes implacables enneimis! Quoi! me suis-je dit : en enivepreпant cet ouvrage , les amis de l’esclavage , ces éternels ennemis du genre bumiain, ont écrit des milliers de volumes }brement; ils ont fait gémie toutes les presses de Hurone , pendant des siécles enwiers , pour calomnier et ravaler Phomme noir au-dessous de !a brute; le petit nombre (Pecrivains -de notre classe inforiunée ont eu peine a jeter quelcnies Ineurs contre leur nombreuse calomuies , ‘gant comprimés par le conecurs de toutes: les ‘

(95) | eireonstances qui étouffaient leurs voix; aujourhui que la Divinite nous a gratifié de ses dons libéraux , en nous rendant libres et indépendans , sous le gouvernement d'un prince genéreux et protecteur des lettres ; a présent que nous avons des presses haytiennes , et que nous pouvons dévoiler les crimes des colons et répondre aux calomnies les plus absurdes, invengées par le préjugé et l'avarice de nus oppresseurs ; dans linstant ou nous voyonis dans les papiers publics , dans les lettres particuliéres , cette tourbe de scélérats s'agiter encore pour appeler de nouveaux malheurs sur notre infortuné pays. Si dans de telles circonss tances nous nécrivions point, nous serions en effet indigne de la qualite homme , que nos ennemis nous contestent. Eh ! pourquoi nous arécririons pas contre nos vils déiracteurs ? Ponrgaci nous ne déyvilerions pas les crimes de ces murchands d@"thair humaine et de ces adieux colons ? Pourquoi nous ne réfuterions point leurs misérables arguniers*?-Quoi ! ils anraient eu le droit de nous calomnier indignement pendant des siécles, et au jour de la jumieére et de la vengeance 3 Juste ciel ! Nous n'aurions pas le droit de les répondre ; eh pourquoi ?' Parce gue nous pour= rions offenser les blancs en général. Misérables sophismes , absurdes puérilités ; quoi! parce que les vendeurs de chair humaine et les colons ont calomnié et persécuté les noirs , s'en suit-il que tous les blancs soyent nos ennemis ? Pourquoi serions-nous moins généreux qu'eux ; la plupart des européens nous ailment ; nous avons parmi eux de bons et zélés protecteurs ? Pourrions-nons ye pas aimer ¢t chérir Vimmortel Wilberforce et le

a (66 } vertusnx abbé Grégoire ; ces vénérables philané tropes de toutes lesnaiions, nous les portons dans nos cozurs; Pingratitudein’a jamais été le crime desnoirs. Nous €crivons pour révendiquer nos droits indestrnctipies et dlernels , pour la cause Ja plus juste qui nail jainais existée, pour jouir des mémes avantages des penples civilisés, pour nous sonstraire a loppression de nos bourreanx. Quel est le blanc assez peu genéreux , n'importe sa nation, qui n’applaucia) as au noble dessein qui nous anime, et qui }. se joindra a nous pour former les mémes veeux? Anglais , francais, allemand, russien, homme blare, de toutes ies contrées de la terre; quel est celulparm) vous, quiserait assez peu générenx, qui serait assez dénué de sentimens de justice et d humas nié, que la divinité a grave dans tous les coeurs , pour ne pas emiv, en lisant le récit des ‘pers¢cu= ticns et ces lorrenrs dont nous\avons éte les Wiale Leurenses victimes pendant des siecies entiers ? Quel est celui parnu vous y (qu serait assez peu eénéretix, pour ne pas coMpatir a nos matheurs et ap; landir a la justice de noire cause, et a la réso~ julion ternible Gue nous avons prise d’étre exterminés, nous, nos fenimies et nos enfans, plutdi que de nous scumeitre a la tyrannie ? > [ia’ya que les inf imes colons, les abominables trefiguans ce chai humaine et leurs partisans, qui napplaudiront pas a cette résolution magnanime; ils s’en indigneront, c'est ce que nous desiandons; puissent-ils expirer Gans leur rage ini) uissante ; ce sont nos veeux les plus ardens ? C'est contre eux que nous dirigeons ces écrits; c'est atissi pour eux et leurs achérens, que nous aiguisons ~ Jes bayonnettes quidoivent leur percer le tlanc ++4 Fin de Ja premiére Partie.

I I ht et P. S. Dans la seconde partie de cet Onvrage nous donnnerons un apercu historique des principaux événemens arrivés a Hayti depuis l'aurore de la Révolution jusqu'au régne glorieux de Sa Maiesté Henry I". Pressé par les circonstances , nous nous hatons de publier Ja premiere partie ; autre paraiira incessamment, et nous y décrirons !a nombreuse nomenclature des crimes des francais a Hayti. ERRATA. Pace 18, Jisez les annales du 18° et rg° siécles. 52, ligne 25, disez Bauduy, au dieu de Baudry. 53, ligne 11, disez Gommanne fils 2 all liew de Gommance. < 54, ligne 17, /ésez Siouaret Ducoudrai , 4 au /iew de Sivenant Ducoudrat. 97, ligne 14, disez des nows, au dieu de les noirs. » 62, ligne 17, "sez ait tombe, au dew de a 'tombe, 65, ligre 23, sez il faisait, au Hew de il fait. id., jigne 27, fisez on lui apportait , aul liew de on lui apporte. 81, ligne 5, /ésez ne pouvait, au leu de ne pourra. go. ligne 24. /isez met, au /cew de mit, Zisez toujours ¢x-Colons de Saint- Domingue , au lieu de Colons de Saint-Domingue,

FER 11 1915.

The text on this page is estimated to be only 30.10% accurate
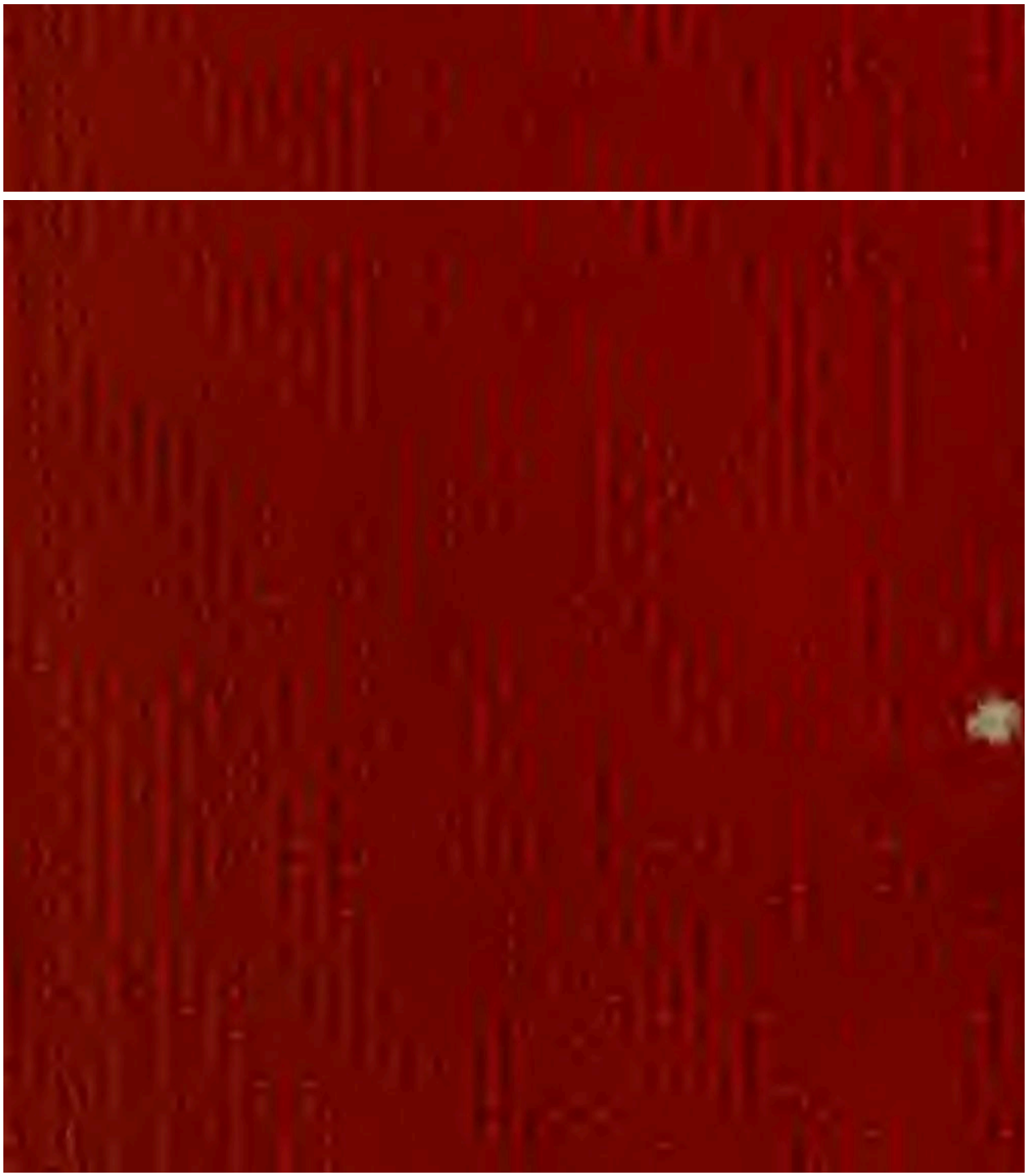
i] Nae iH ' mh ‘ : : ia. J, ’ : ‘! msyit 4 ' . A i TH ee : : ‘yh, ty, nm [eta iy! s ! |